



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8266<sup>e</sup>** séance

Mercredi 23 mai 2018, à 15 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M <sup>me</sup> Wronecka . . . . .	(Pologne)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de) . . . . .	M. Llorentty Solíz
	Chine . . . . .	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire . . . . .	M. Djédjé
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Tachco
	Éthiopie . . . . .	M. Alemu
	Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
	France . . . . .	M. Delattre
	Guinée équatoriale . . . . .	M. Esono Mbengono
	Kazakhstan . . . . .	M. Tumysh
	Koweït . . . . .	M. Almunayekh
	Pays-Bas . . . . .	M. Van Oosterom
	Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Allen
	Suède . . . . .	M <sup>me</sup> Schoulgin Nyoni

## Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe du G5 Sahel  
(S/2018/432)

---

\* Nouvelle publication, le 10 septembre 2018, pour raisons techniques

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Paix et sécurité en Afrique**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe du G5 Sahel (S/2018/432)**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui vont présenter des exposés, à participer à la présente séance : M<sup>me</sup> Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix; M. Maman Sidikou, Secrétaire permanent du Groupe de cinq pays du Sahel; M<sup>me</sup> Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies; et M. João Vale de Almeida, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/432, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel.

Je donne à présent la parole à M<sup>me</sup> Keita.

**M<sup>me</sup> Keita** (*parle en anglais*) : C'est pour moi un plaisir de m'adresser aujourd'hui au Conseil de sécurité pour faire le point sur l'opérationnalisation de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), l'appui international qui lui est apporté, notamment par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), les difficultés rencontrées à ce jour, ainsi que les mesures qui pourraient être examinées plus en profondeur, conformément aux dispositions de la résolution 2391 (2017).

Je n'ai nul besoin de rappeler au Conseil que la situation sécuritaire au Sahel est très difficile. Hier encore, nous avons à nouveau reçu des informations faisant état d'une fusillade à Ouagadougou. Au cours des dernières semaines et des derniers mois, les forces de sécurité locales dans le triangle du Liptako-Gourma, ainsi que les forces internationales et la MINUSMA ont continué d'être victimes d'attaques terroristes dévastatrices, y compris le 18 avril à Tombouctou. Toutefois, nous ne devons pas oublier ceux qui

souffrent le plus : les populations locales et les civils qui continuent d'être intimidés et harcelés, qui craignent pour leur vie au quotidien, ne peuvent pas envoyer leurs enfants à l'école ou ne sont pas en mesure de satisfaire à leurs besoins les plus élémentaires, notamment en ce qui concerne l'accès à l'alimentation et à la nutrition. Le terrorisme et la criminalité transnationale organisée continuent d'être deux des problèmes de sécurité les plus pressants que connaît la région du Sahel, et je crains que nous ne devions y faire face pendant de nombreuses années encore.

Dans ce contexte, je ne peux qu'exprimer mon admiration pour les États membres du G5 Sahel, qui ont pris leur destin en main, et les féliciter des efforts qu'ils ont consentis au cours de l'année écoulée pour opérationnaliser la Force conjointe. Comme l'a indiqué le Secrétaire général (S/2018/432), depuis l'autorisation de son déploiement par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en avril dernier et le renouvellement de son mandat il y a tout juste un mois, des progrès notables ont été accomplis. Les États membres du G5 Sahel ont commencé à déployer leurs contingents et à équiper les postes de commandement et les états-majors des trois secteurs. Le Burkina Faso et le Niger ont chacun déployé un bataillon à leurs frontières respectives avec le Mali, tandis que le déploiement du bataillon malien dans le triangle du Liptako-Gourma est en cours.

La Force conjointe a mené ses deux premières opérations dans le secteur central et a pris d'importantes mesures initiales pour mettre en place son cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de l'homme, notamment en définissant des mécanismes de contrôle et de suivi visant à lutter contre les violations des droits de l'homme. Il reste, néanmoins, beaucoup à faire. L'opérationnalisation de la Force conjointe a subi des retards et n'a pas encore atteint sa pleine capacité opérationnelle. J'appelle les États membres du G5 Sahel à poursuivre sans relâche les efforts accomplis à ce jour et à déployer le reste des contingents aussi rapidement que possible afin que la Force conjointe puisse reprendre ses activités. J'engage également le G5 Sahel à préciser davantage le concept des opérations de la Force conjointe et à s'entendre sur une définition commune de sa finalité et de ses objectifs ultimes. Je suis également consciente que la Force conjointe a besoin d'urgence de matériel et de formation, notamment des moyens aériens et de communication. Ces lacunes en matière de capacités opérationnelles de la Force conjointe, et il faudra

que la communauté internationale apporte son appui pour les combler.

Sans sous-estimer la complexité des opérations militaires, nous pensons également qu'il importe de traiter à titre prioritaire des allégations récentes de violations des droits de l'homme par les forces de sécurité dans la région, car elles peuvent entraver la fourniture d'un appui par l'ONU. En particulier, j'exhorte les États membres du G5 Sahel à tirer parti des efforts déployés par la Force conjointe, la MINUSMA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour mettre en place un cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire et coopérer en vue de sa mise en œuvre rapide et effective, notamment en appuyant des mécanismes efficaces de responsabilisation, en veillant au déploiement et à la présence systématiques de membres de la police militaire au niveau des compagnies et en appuyant le déploiement d'équipes des Nations Unies dans les pays membres du G5 Sahel.

Je voudrais également exprimer ma profonde gratitude à la communauté internationale pour l'appui soutenu et constant qu'elle apporte à cette importante initiative, comme en témoignent les résultats de la Conférence de donateurs de haut niveau pour le Sahel, qui s'est tenue à Bruxelles le 23 février. Un montant supplémentaire de 80 millions d'euros a été recueilli lors de la conférence, portant le montant total des contributions annoncées à l'appui de la Force conjointe pour la première année à plus de 400 millions d'euros, soit la quasi-totalité du budget prévu pour la première année d'activité. Les États membres du G5 Sahel, l'Union européenne et l'ONU ont également signé un accord technique définissant la portée et les modalités de l'appui de la MINUSMA à la Force conjointe, conformément à la résolution 2391 (2017), qui a fait l'objet de mon exposé au Conseil le 13 avril.

Je salue l'Union européenne pour sa gestion du centre de coordination, ce qui n'est pas une tâche facile. Ce centre est un outil important pour la coordination et la mobilisation des contributions des États membres et des partenaires. Je remercie également l'Union européenne de ses contributions généreuses et importantes aux activités d'appui de la MINUSMA à la Force conjointe. Toutefois, je suis en même temps préoccupée par le fait que même si l'appui mobilisé à ce jour par la communauté internationale est effectivement louable, les mécanismes d'appui prévus par la résolution 2391 (2017) exigeront des efforts constants de mobilisation de ressources

pour financer l'appui à la Force conjointe, notamment en reconstituant l'Instrument financier pour la paix en Afrique. Il sera difficile de maintenir l'élan actuel à moyen et à long terme. Qui plus est, l'ONU continuera de dépendre d'autres acteurs pour mettre en œuvre les mesures d'appui en faveur de la Force conjointe du G5 Sahel prescrites par la résolution 2391 (2017).

*(l'oratrice poursuit en français)*

À ce jour, malgré le nombre important d'annonces de contributions reçues, les fonds nécessaires pour mettre pleinement en œuvre l'intégralité de l'appui de la MINUSMA à la Force conjointe restent en suspens. Avec les fonds reçus à ce jour, la Mission ne peut fournir que des biens de consommation essentiels et des services d'évacuation sanitaire primaire. La MINUSMA a encore un besoin urgent de fonds pour le soutien en ingénierie, afin de fournir une assistance pour la fortification des camps du G5 Sahel sur le territoire malien. En effet, l'absence de bases opérationnelles sûres au Mali a constitué un obstacle important à la pleine opérationnalisation de la Force conjointe. Les troupes déjà déployées doivent vivre et opérer dans les conditions les plus difficiles. Cependant, l'expérience propre de la MINUSMA au Mali démontre la nécessité de mesures efficaces de protection des camps. À ce titre, j'appelle tous les donateurs à contribuer ou affecter des fonds supplémentaires au soutien de la MINUSMA à la Force conjointe. Comme le Conseil le sait, le soutien de la MINUSMA à la Force conjointe est limité au territoire malien, qui fait partie du secteur Centre de ses opérations. Par conséquent, je demande également aux donateurs de renforcer leur soutien aux secteurs Est et Ouest, qui ne bénéficieront pas pour l'instant du soutien des Nations Unies. Enfin, à ce jour, peu des contributions annoncées ont été décaissées et j'appelle les donateurs à le faire le plus rapidement possible.

Dans le long terme et en faisant écho aux recommandations du Secrétaire général dans ses derniers rapports, l'objectif que nous devrions rechercher serait de réfléchir ensemble à des mécanismes permettant un financement plus pérenne, y compris en envisageant des contributions obligatoires, ainsi que des mesures de soutien à la Force du G5 Sahel et une planification plus prévisible et durable de celles-ci. Ceci permettrait un meilleur soutien de la MINUSMA, tout en s'assurant qu'elle puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

En fin de compte, toutes les tentatives pour surmonter l'instabilité et l'insécurité au Sahel ne réussiront que si elles se concentrent sur le lien entre le

développement, la paix et la sécurité. Les interventions de la Force conjointe resteront toujours une initiative axée sur la sécurité, mais qui doit s'inscrire dans un cadre plus large et holistique, en l'associant à des initiatives visant à améliorer la gouvernance, l'accès à la nutrition et aux services sociaux de base, et à créer des opportunités pour les jeunes. Elles devront également toujours avoir pour premier objectif l'appui à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, pierre angulaire de tout effort de stabilisation dans la région. Je salue les progrès réalisés dans la mise en place du cadre de conformité de la Force conjointe, mais reste préoccupée par les informations faisant état de violations des droits de l'homme commises par les forces de l'ordre locales. La Force conjointe ne peut réussir que si elle jouit de la confiance et du soutien de la population locale.

Je salue également les efforts entrepris par le G5 Sahel pour renforcer le Secrétariat permanent et renforcer ses liens avec le commandement de la Force conjointe à Sevaré. En tant que prochaine étape importante, j'exhorte le G5 Sahel à renforcer son appropriation des efforts pour opérationnaliser la Force conjointe, ainsi que les efforts de mobilisation de ressources et de soutien et à cette fin, à créer le Groupe de soutien. La mise en place de cette structure importante permettrait une coopération plus concertée et systématique avec la région, l'Union africaine et d'autres partenaires internationaux et de faire en sorte que les opérations de la Force conjointe soient alignées sur une stratégie plus large pour la région.

L'engagement des Nations Unies en faveur de cette importante initiative reste inébranlable. Il nous appartient à tous de veiller à ce que la Force conjointe réussisse.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Keita de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Sidikou.

**M. Sidikou** : J'aimerais commencer mon intervention en remerciant le Conseil de sécurité pour l'organisation de cette réunion sur la situation au Sahel, région du monde confrontée à une crise épineuse et complexe. Ceci démontre l'intérêt du Conseil pour notre sous-région malgré les nombreuses autres sources de préoccupation actuelles pour la paix et la sécurité internationales.

Au nom des membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), mes remerciements s'adressent

aussi au Secrétaire général, M. António Guterres, dont le très pertinent rapport sur la mise en place de la Force conjointe du G5 Sahel (S/2018/432) qu'il soumet au Conseil, résume parfaitement la réalité de la problématique en vigueur dans cette région du continent africain, stratégique à plusieurs égards, et propose plusieurs pistes de solutions pragmatiques susceptibles de rendre plus efficace la réponse de la communauté internationale à la crise multiforme qui y sévit.

Confrontée à des enjeux multiples, longtemps parfois minimisés ou ignorés, la région du Sahel est devenue progressivement une zone d'instabilité majeure en Afrique et représente aujourd'hui un danger de plus en plus croissant pour la sécurité internationale. Au cœur de cet espace sahélien, cinq pays -Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad – ont décidé d'unir leurs forces au sein d'une organisation et de constituer ainsi une sorte de noyau dur pour faire face solidairement à ces immenses défis communs qui menacent la stabilité des États déjà fragiles et y entravent le développement socio-économique. Au premier rang de ces défis, la crise sécuritaire, qui se caractérise depuis plusieurs années déjà, mais avec une acuité extrême récemment, par la prolifération des conflits armés à l'intérieur de nos pays, la propagation du terrorisme d'obédience religieuse extrémiste, le narcotrafic et autres formes de criminalité transfrontalière avec des ramifications internationales, ainsi que la crise migratoire et sa plus hideuse manifestation que constitue la traite abjecte des êtres humains, organisée par les filières d'immigration clandestine vers l'Europe.

Sur le plan strictement militaire, la mobilisation de nos cinq pays et le soutien de la communauté internationale ont permis une première avancée très positive. En effet, comme l'a rappelé dans son rapport le Secrétaire général, nous sommes en train de réussir à constituer en quelques mois la Force conjointe du G5 Sahel, composée de 5000 soldats, dont l'opérationnalisation est en cours et qui bénéficie de l'appui de la communauté internationale, à travers notamment la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et l'opération Barkhane menée par la France. Un accord dit « arrangement technique » a été conclu dans ce sens entre l'ONU, l'Union européenne et le G5 Sahel en février dernier et signé par le Président du Niger, Président en exercice du G5 Sahel, S. E. Issoufou Mahamadou. De plus, en vue de nous conformer aux normes des Nations Unies en la matière, la Force conjointe a intégré dans son concept stratégique des

opérations le cadre de conformité des droits de l'homme préconisé par les Nations Unies. Cet appui des Nations Unies suite à la résolution 2391 (2017) du Conseil de sécurité est donc à saluer. Il nous a déjà permis de collaborer lors de la mise en place du quartier général de la Force conjointe à Sévaré, au Mali, ainsi que durant le déroulement des deux premières opérations de la Force – les opérations « Hawbi » et « Pagnali » – dans la délicate zone des trois frontières entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger.

En droite ligne avec les déclarations du Secrétaire général, nous devons reconnaître sans ambages que nous sommes encore loin d'avoir atteint une bonne vitesse de croisière dans la mise en œuvre concrète de notre réponse sécuritaire à la crise qui menace de totalement déstabiliser le Sahel et ses environs. En effet, même si plus de 80 % de nos effectifs sont déjà déployés à notre quartier général de Sévaré et au niveau des trois zones opérationnelles, il n'en demeure pas moins que nos troupes sont encore généralement mal équipées, les bases militaires et plus globalement la logistique nécessaire à une intervention efficace font défaut, surtout dans un environnement souvent hostile à plusieurs égards. Toujours dans la même perspective, la configuration du soutien de la MINUSMA à la Force conjointe actuellement autorisée par la résolution 2391 (2017) limite grandement une efficiente couverture de la région et une bonne emprise opérationnelle sur tous les fronts identifiés comme urgents pour des prochaines interventions de la Force conjointe afin de lutter contre les groupes terroristes et les autres organisations criminelles décidés à semer la terreur dans l'espace sahélien.

Nous confirmons par conséquent le diagnostic établi par le Secrétaire général dans son rapport, qui met notamment en exergue l'inadaptation du dispositif mis en place pour appuyer la Force conjointe. Il n'est « ni viables ni à la mesure des enjeux auxquels nous sommes confrontés dans le Sahel » (S/2018/432, par. 74). Dans cette optique, il s'agirait indéniablement pour le Conseil de situer l'apport de l'ONU à un niveau plus approprié, qui passera, entre autres, par des contributions obligatoires, comme meilleure option afin d'être en mesure d'apporter un appui à long terme. C'est ici l'occasion de réitérer notre appel à l'auguste Conseil en vue de doter la Force conjointe d'un mandat renforcé qu'elle mérite et des ressources nécessaires pour achever son opérationnalisation et assurer sa pleine capacité d'intervention efficiente. Une telle évolution du mandat de la Force conjointe s'alignerait justement avec les recommandations issues des consultations menées

en mars dernier par le Conseil de sécurité dans le cadre de l'amélioration des opérations de maintien de la paix en vue de les rendre plus flexibles, plus dynamiques et adaptées aux différents théâtres des opérations, bref, plus efficaces dans un monde en constante mutation. Voilà donc une bonne occasion à saisir pour illustrer concrètement cette approche plus pragmatique et dynamique des interventions des Nations Unies.

S'agissant plus précisément des pistes de solutions plus adaptées au contexte et suggérées par le Secrétaire général pour appuyer la Force conjointe, comme les membres du Conseil le savent, avant de prendre mes fonctions en février dernier à la tête du G5 Sahel, j'ai eu l'honneur de diriger deux importantes missions internationales, dont l'une, de l'Union africaine – la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) – et l'autre, des Nations Unies, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Dans les deux cas, la bonne collaboration entre les forces africaines et l'ONU a permis des résultats positifs, notamment en Somalie, à travers l'appui logistique conséquent apporté par les Nations Unies à l'AMISOM et, pour le cas de la République démocratique du Congo, de la mise en place au sein de la MONUSCO d'une Brigade d'intervention rapide constituée exclusivement de troupes issues des pays de la sous-région et qui a été à l'origine de la plus marquante des interventions militaires réussies par l'ONU dans ce pays depuis la mise en place d'une mission des Nations Unies il y a près de 20 ans. Je parle donc par expérience, ayant eu cette récente occasion de vivre au quotidien les réalités diverses des missions d'intervention mais toujours dans un contexte encadré par une résolution issue du Conseil de sécurité.

Il s'agit donc ici de réussir, avec la Force conjointe du G5 Sahel, à mettre en place une force opérationnelle performante, d'ossature africaine mais soutenue fortement par l'ensemble de la communauté internationale, ONU en tête, pour envoyer un message clair et fort à toutes les forces négatives et mener ainsi à bien une mission des plus périlleuses et dont l'échec signifierait la déstabilisation totale d'une bonne partie du continent africain, une région, rappelons-le, voisine de la Méditerranée et donc du continent européen, et un carrefour important de circulation vers le reste du monde – l'Amérique, l'Asie et le Moyen-Orient en particulier. Pour la nébuleuse « internationale terroriste » et tous les groupuscules apparentés, l'échec de l'Organisation signifierait leur offrir sur un plateau d'argent la meilleure base opérationnelle possible

pour organiser la propagation quasi illimitée partout dans le monde d'un terrorisme de masse encore plus terrifiant que ce que nous vivons déjà malheureusement aujourd'hui.

Conscients d'être les premiers concernés, nos États, malgré des ressources financières très limitées, ont récemment consenti des efforts importants pour accroître les moyens de nos forces de défense et de sécurité, qui en moyenne bénéficient dorénavant de plus de 20 % du budget de nos cinq pays, au détriment souvent des secteurs sociaux pourtant critiques, ce qui constitue un arbitrage particulièrement douloureux pour nos gouvernements. Ainsi, la quote-part attendue des cinq pays pour financer la Force conjointe est versée par tous, malgré parfois quelques retards. De plus, le fonds fiduciaire institué pour gérer l'effort financier de la communauté internationale, en soutien à la Force conjointe, a déjà un compte ouvert auprès de la Banque centrale de Mauritanie, pays siège du G5 Sahel.

À la suite de la réunion des Ministres de la défense du G5 Sahel tenue il y a deux semaines à Ouagadougou, instruction a été donnée de désigner d'urgence les membres du comité de soutien du fonds fiduciaire, y compris le représentant de l'Union européenne, en vue d'accélérer son opérationnalité. Notons d'ailleurs avec reconnaissance que les premières contributions financières, essentiellement africaines à date, sont déjà arrivées ou en voie de l'être, notamment celles du Rwanda et des pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Aussi, toute la mobilisation actuellement constatée pour le Sahel doit très rapidement se matérialiser de manière palpable sur le terrain pour redonner espoir et confiance à nos populations, leur adhésion étant essentielle à la réussite dans la durée de l'intervention multidimensionnelle de la communauté internationale venue au secours de notre région.

C'est dans cette perspective que nous inscrivons par ailleurs le travail en profondeur qui commence à être mené, notamment avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, en vue de veiller au respect strict des droits humains dans cette lutte contre la terreur, la promotion des droits et libertés des citoyens devant être considérée comme un atout et non comme une contrainte, car elle participe grandement à la décrédibilisation du discours des forces rétrogrades que nous combattons.

De tout ce qui précède, il est crucial pour un succès, non pas éphémère mais inscrit dans le long

terme, de ne pas isoler la réponse sécuritaire du reste de la problématique complexe du Sahel. En effet, sans la paix et la sécurité, point de développement ni de prospérité possibles. Mais l'absence de développement et de progrès socio-économiques notables favorise aussi la recrudescence de l'insécurité et de l'instabilité. Nous sommes donc face à un cercle vicieux infernal, qui impose une solution plus globale et d'avoir une approche plus holistique dans notre réponse à la situation sahélienne. Par conséquent, le lien sécurité-développement doit être au cœur de notre action, bien tangible sur le terrain pour les populations du Sahel. Et c'est d'ici, de cette salle, que sortira l'impulsion nécessaire qui va transformer les engagements pris par tous en actes concrets afin d'atteindre rapidement l'objectif crucial de pacification et de sécurisation de l'espace sahélien, réalisé en tandem avec la mise en œuvre d'un plan de développement socioéconomique ambitieux et répondant aux attentes de nos populations, avec les jeunes et les femmes comme cibles prioritaires. C'est dans cette optique que l'ONU s'inscrit avec la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel en voie d'harmonisation avec l'Union africaine, que nous saluons. Au niveau spécifique du G5 Sahel, nous sommes dotés d'une stratégie pour le développement et la sécurité qui comprend un plan opérationnel – le Programme d'investissements prioritaires – pour lequel nous escomptons la contribution de l'ensemble de la communauté internationale en vue de son exécution. Je note avec satisfaction que plusieurs pays amis et partenaires du Sahel, nombreux représentés dans cette salle, ont déjà manifesté leur intention d'appuyer le Programme d'investissements prioritaires.

À l'évidence, nous pouvons constater que les réflexions en vue de trouver les bonnes solutions pour faire face adéquatement aux défis immenses de la région du Sahel ont été faites, les solutions multiformes identifiées et les moyens nécessaires aussi en partie. Il ne reste plus qu'à mettre en place des mesures solides en vue de matérialiser toutes ces bonnes intentions dans un cadre approprié, et de se montrer ainsi à la hauteur des attentes des populations du Sahel, dont ces jeunes sans espoir d'avenir qui hésitent en ce moment même à rejoindre les rangs de groupes terroristes rétrogrades ou à tenter l'aventure suicidaire de la migration clandestine, et ces femmes vivant dans les zones les plus arides du Sahel confrontées à la sécheresse et qui voient mourir dans leurs bras leurs nouveau-nés à cause de l'insécurité ambiante qui a fait fuir le personnel médical

de proximité, et plus généralement, à cause de l'absence de services de base aux populations.

Il est plus que temps d'agir pour le Sahel au-delà des discours et des demi-mesures. Le temps de l'action décisive doit commencer ici, dans cette salle, sous l'impulsion du Conseil de sécurité.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Sidikou de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Observatrice permanente de l'Union africaine.

**Mme Mohammed** (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter votre délégation, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette séance opportune et de me donner la possibilité de partager avec le Conseil de sécurité les perspectives de l'Union africaine (UA) concernant les questions importantes et urgentes de la situation dans la région du Sahel et de l'opérationnalisation de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel).

L'Union africaine demeure profondément préoccupée par la détérioration continue des conditions de sécurité au Mali et dans le reste de la région du Sahel du fait de la menace croissante que posent le terrorisme et l'extrémisme violent ainsi que leur propagation dans les pays voisins. Les événements dans cette région nous rappellent une fois de plus que les groupes terroristes ne connaissent pas de frontières. Ils pensent et agissent à l'échelle mondiale. L'approche internationale en matière de lutte contre ce fléau doit donc être cohérente, globale et intégrée. Un engagement durable et simultané est nécessaire dans toutes les zones et régions touchées.

Il faut donc d'urgence un engagement international robuste pour appuyer les efforts des pays de la région. L'Union africaine appuie activement les diverses initiatives régionales, en particulier le G5 Sahel et le Processus de Nouakchott, qui témoignent de la volonté politique et de la détermination des pays concernés à combattre la menace sérieuse que représentent le terrorisme et la criminalité transnationale.

De telles initiatives méritent un appui international à la mesure de la menace à laquelle est confrontée la région. Nous devons être pleinement conscients du fait que les mesures prises dans la région ne seront efficaces que si elles continuent de bénéficier d'un consensus international et d'un appui solides. L'Union africaine n'épargnera aucun effort pour atteindre cet objectif et continuera de sensibiliser ses États membres et la

communauté internationale à la nécessité de renforcer leur appui au plus vite.

(*l'oratrice poursuit en français*)

L'Union africaine se félicite des progrès réalisés jusqu'à présent à travers la Force conjointe du G5 Sahel, qui a mené avec succès ses deux premières opérations après l'établissement de son quartier général à Sévaré, au Mali. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage aux dirigeants des États membres du G5 Sahel, à savoir le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, pour leur détermination renouvelée à œuvrer de concert au service de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région.

En outre, je tiens à exprimer la gratitude de l'Union africaine aux partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur aide multiforme, y compris ceux ayant pris des engagements lors de la conférence de haut niveau tenue à Bruxelles le 23 février dernier. Nous nous félicitons également des premières contributions financières africaines, notamment celles du Rwanda et des pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

À ce sujet, tout en réitérant notre appel pour le décaissement rapide des fonds promis, je tiens à souligner encore une fois le besoin urgent d'assurer un financement prévisible et durable pour la Force conjointe. Car, comme le Conseil le sait déjà, en raison de difficultés financières et en l'absence d'équipements majeurs, la Force conjointe du G5 Sahel tarde à atteindre sa pleine capacité opérationnelle. À cela s'ajoute le fait que la Force ne peut pas mener des opérations de grande envergure, laissant finalement l'initiative aux groupes terroristes et au crime organisé, notamment les trafiquants d'armes, de drogue et d'êtres humains qui sévissent dans la région.

Les besoins en soutien logistique et en capacités d'acquisition de renseignement sont également immenses et requièrent des contributions colossales. C'est pourquoi il nous semble judicieux de solliciter, encore une fois, le soutien du Conseil de sécurité au G5 Sahel et d'attirer l'attention sur l'instabilité de la situation sécuritaire dans la région du Liptako-Gourma, où de plus en plus, les populations civiles, les symboles de l'État et les forces internationales deviennent des cibles privilégiées. En conséquence, seul un mandat robuste basé sur le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies ainsi que des moyens importants à la disposition

de la Force du G5 Sahel pourraient aider à éradiquer les menaces identifiées.

*(l'oratrice reprend en anglais)*

Avant de conclure, je tiens à signaler qu'à sa 759<sup>e</sup> réunion, tenue à Addis-Abeba le 23 mars, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a décidé de prolonger le déploiement de la Force conjointe du G5 Sahel pour une nouvelle période de 12 mois, à compter du 12 avril.

À l'avenir, l'Union africaine continuera d'œuvrer au renforcement de l'appropriation régionale et poursuivra ses efforts en vue d'améliorer la cohérence dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région du Sahel. Notre objectif est de garantir le renforcement de l'appui et de la coopération des pays de la région, notamment en matière de sécurité aux frontières et de partage des renseignements. Une avancée importante dans cette direction a été la signature d'un mémorandum d'accord pour l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel, conclu le 24 mars entre le Département paix et sécurité de l'UA et le Secrétariat permanent du G5 Sahel. Dans ce contexte, il serait malvenu de ne pas reconnaître et saluer les efforts déployés par M. Maman Sidikou depuis sa nomination à la tête du Secrétariat permanent du G5 Sahel.

L'Union africaine continuera également d'appuyer la mise en œuvre effective de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, qui reste le meilleur moyen de continuer à isoler les groupes terroristes et criminels. Nous exhortons toutes les parties maliennes à redoubler d'efforts pour garantir la mise en œuvre en temps voulu des dispositions clés de l'Accord.

Enfin, la complexité et la nature multidimensionnelle des problèmes auxquels est confrontée la région du Sahel témoignent de la nécessité d'une action collective pour prendre pleinement en compte le lien étroit entre sécurité et développement. Nous devons donc recalibrer nos interventions respectives afin de répondre plus efficacement aux besoins nationaux et régionaux, d'éliminer les causes profondes de l'instabilité et de mettre un terme à la violence. À cet égard, nous sommes en train de définir les divers projets et programmes mis en œuvre par les institutions de l'Union africaine dans la région dans un certain nombre de domaines. Ces mesures portent sur les infrastructures, le développement humain, la santé, l'environnement, l'agriculture, la sécurité alimentaire

et la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. L'objectif est d'assurer que nos interventions bénéficient d'une plus grande synergie et soient alignées sur les priorités de la région, compte tenu du fait qu'il sera impossible de réaliser une paix et une sécurité durables si celles-ci ne reposent pas sur un développement inclusif et de longue haleine.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Chef de la Délégation de l'Union européenne.

**M. Vale de Almeida : Merci Madame la Présidente, merci de nous permettre de nous exprimer pendant cette séance d'information au nom de l'Union européenne (UE).** Cette séance est une nouvelle manifestation claire de la mobilisation continue de la communauté internationale en faveur du G5 Sahel et de la lutte contre le terrorisme au Sahel. L'UE et ses États membres entretiennent depuis longtemps des relations intenses d'amitié avec les pays du G5 Sahel. Nous sommes en effet des voisins, et comme voisins, nous partageons des défis, mais nous partageons aussi des espoirs. Et c'est dans cette mesure que le Conseil a vu et continuera de voir l'UE totalement engagée aux côtés de nos voisins du Sahel.

Je voudrais me féliciter, au nom de l'UE, des efforts des pays du G5 Sahel en faveur de la promotion de la coopération régionale et de son lancement à travers le format et les arrangements du G5 Sahel. L'UE soutient fermement ces efforts de coopération dans toutes leurs dimensions.

Je vais concentrer mon propos aujourd'hui sur le soutien de l'UE à l'opérationnalisation de la Force conjointe. Ce soutien est au cœur de nos relations bilatérales avec la région, mais aussi du partenariat stratégique de l'Union européenne avec l'Organisation des Nations Unies sur le maintien de la paix et la gestion des crises, ainsi que de notre coopération trilatérale entre l'ONU, l'Union africaine et l'UE.

Depuis la conférence organisée à Bruxelles le 23 février, où la communauté internationale a promis plus de 400 millions d'euros, et avec l'arrangement technique G5 Sahel-ONU-Union européenne désormais en place, le G5 Sahel dispose du soutien international nécessaire pour progresser dans le déploiement et l'opérationnalisation de sa Force conjointe.

Aussi, espérons-nous que le décaissement par l'UE de 10 millions d'euros au profit de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies

pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) permette de lancer rapidement un soutien efficace à la Force conjointe. Nous invitons d'autres partenaires à utiliser ce mécanisme pleinement opérationnel pour acheminer leur financement à la MINUSMA. C'est là un élément essentiel. En effet le type de soutien que la MINUSMA peut apporter sur le terrain à la Force conjointe ne peut être fourni directement par aucun autre canal, y compris bilatéral. L'UE prépare également une contribution de 10 millions d'euros en faveur de l'établissement et la mise en œuvre d'un cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. En outre, nous fournissons un soutien de 70 millions d'euros pour la fourniture d'équipements, d'infrastructures et de services à la Force conjointe.

L'UE est convaincue que la Force conjointe doit être fermement ancrée dans un cadre politique et institutionnel plus vaste, pour guider ses opérations et faire en sorte qu'elles ne constituent qu'un élément d'une stratégie régionale large. L'UE s'est donc également engagée à hauteur de 5 millions d'euros à soutenir le G5 Sahel dans l'opérationnalisation de son fonds d'affectation, la mise en place de ses comités d'appui et de coordination, ainsi que du Bureau de la défense et de la sécurité du Secrétariat permanent. Nous saluons cette nouvelle dynamique, favorable à la poursuite du leadership et de l'intégration du G5 Sahel aux niveaux national et régional, et saluons les efforts déployés à cet égard par M. Sidikou.

À ce titre, il est essentiel de prendre en compte le protocole d'accord récemment conclu entre l'Union africaine et le G5 Sahel, qui confère un rôle de coordination à l'Union africaine et considère la Force conjointe comme faisant partie de l'architecture africaine de paix. Parallèlement, l'UE continuera de gérer le centre de coordination aussi longtemps qu'il sera jugé nécessaire pour aider la Force conjointe et le Secrétariat permanent du G5 Sahel à organiser et apporter de la cohérence aux contributions volontaires internationales à la Force. Actuellement, ce centre de coordination se réunit une fois par mois à Bruxelles avec les représentants du G5 Sahel et de tous les partenaires internationaux pour faire le point des soutiens en cours et identifier les lacunes. Il est aussi en contact tous les 15 jours avec le Secrétariat permanent du G5 Sahel à Nouakchott, avec la présidence du G5 Sahel à Niamey et avec la Force conjointe à Bamako.

Au-delà du soutien financier et institutionnel que je viens de décrire brièvement, les efforts européens de renforcement des capacités de défense et de sécurité dans la région, notamment au Mali et au Niger, sont actuellement réévalués afin d'étendre leurs activités à la formation et à la fourniture de conseils à la Force conjointe, dans le plein respect des prérogatives et de l'autorité du G5 Sahel. Nous travaillons à cet égard en étroite coopération avec le commandant de la Force conjointe, le général Dacko.

L'UE soutient également de façon ferme le développement et G5 Sahel. C'est là la clef pour assurer une judiciarisation adéquate de toute action contre le crime organisé et le terrorisme, ainsi que pour s'assurer de l'aval et garantir une protection appropriée de la population civile. Les missions de renforcement des capacités de sécurité que l'UE met en place au Mali et au Niger engagent les autorités maliennes et nigériennes à développer des éléments de police pour la Force conjointe, en coordination avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres partenaires.

Enfin, il est également important de ne pas perdre de vue la dimension sécuritaire de la contribution européenne au développement économique, social et politique de la région. À cet égard, l'UE a apporté une aide de 8 milliards d'euros au Sahel au cours des sept dernières années. L'UE est également un fervent partisan de l'Alliance Sahel, créée pour promouvoir, amplifier et accélérer cette approche intégrée de sécurité et de développement, et des résultats tangibles. Cependant, soyons clairs : aucun progrès durable ne sera réalisé sans des avancées concomitantes sur le plan politique. Nous devons plus que jamais mettre profit l'ensemble des leviers dont nous disposons pour encourager les parties maliennes à mettre en œuvre leurs engagements.

Permettez-moi de terminer en faisant référence à ce que le Secrétaire général signale à juste titre dans son rapport (S/2018/432). En un an seulement après l'autorisation de son déploiement par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, nos efforts collectifs ont permis de réaliser des progrès considérables dans la mobilisation des ressources et dans le soutien à la Force conjointe du G5 Sahel. À l'avenir, il est essentiel que nous continuions tous à jouer notre rôle respectif et à démontrer notre soutien à la Force conjointe du G5 Sahel, notamment en apportant un soutien pérenne à la MINUSMA. Mais si nous le faisons, nous devons aussi nous assurer de la cohérence d'ensemble de nos dons et de notre aide à la Force conjointe, et devons

travailler dans une transparence absolue, dans le respect de l'autorité et de la participation du G5 Sahel.

Le Conseil peut compter sur l'engagement sans faille de l'Union européenne à l'égard de nos voisins du Sahel.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Delattre** (France) : Je remercie la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, Bintou Keita, le Secrétaire permanent du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), Maman Sidikou, dont je salue chaleureusement la présence et l'engagement exemplaire, ainsi que la représentante de l'Union africaine, l'Ambassadrice Fatima Kyari Mohammed, et l'Observateur permanent de l'Union européenne, l'Ambassadeur João Vale de Almeida, pour leurs interventions particulièrement éclairantes. Elles démontrent une nouvelle fois la pleine mobilisation de la communauté internationale en soutien au G5 Sahel et à la lutte contre le terrorisme au Sahel.

Près de six mois après l'adoption de la résolution 2391 (2017), l'opérationnalisation de la Force conjointe a fait l'objet d'avancées importantes. Après la tenue de la conférence de Bruxelles et la signature de l'arrangement technique, le G5 Sahel dispose désormais du socle nécessaire pour aller de l'avant dans le déploiement de la Force conjointe. Les progrès sur le terrain sont réels, à travers notamment la combinaison de plusieurs éléments : l'opérationnalisation des structures de commandement, le déploiement de la majorité des troupes attendues sur le fuseau Centre, l'adoption du cadre de fonctionnement opérationnel et administratif de la Force, ou encore la conduite de nouvelles opérations. L'endossement du cadre de conformité en matière de droits de l'homme est également un développement très positif, puisqu'il s'agit d'une dimension essentielle pour le succès de la Force conjointe et son action au service des populations. Enfin, le renforcement en cours du Secrétariat permanent et des instruments à sa disposition, notamment financiers, va dans le bon sens et doit être soutenu. Tout cela fait de la Force conjointe un modèle potentiel de force africaine d'intervention.

Autant l'ambition est forte et la dynamique en ce sens bien engagée, autant nous devons faire preuve de réalisme s'agissant notamment des attentes à court terme. La Force conjointe fait encore face à de nombreux défis, y compris concernant la disponibilité d'équipements

critiques, comme les moyens de communication destinés à faire le lien entre les structures de commandement et ses contingents sur le terrain. Son opérationnalisation ne peut se faire du jour au lendemain. Il importe que les États du G5 Sahel continuent dans les mois à venir de faire le meilleur usage du soutien apporté afin de finaliser l'opérationnalisation de la Force. C'est la priorité. Cela passe notamment par le déploiement effectif de l'ensemble des troupes, ainsi que par le transfert d'autorité vers le commandant de la Force. La mise en place d'une composante police est également cruciale, afin de garantir la judiciarisation des activités de la Force conjointe et le lien indispensable avec les chaînes pénales de chacun des États du G5 Sahel. Enfin, les allégations de violations des droits de l'homme doivent toutes faire l'objet d'enquêtes et, si elles sont avérées, de poursuites judiciaires, conformément aux principes posés dans le cadre de conformité.

La matérialisation des contributions annoncées constitue une condition importante pour permettre aux États du G5 Sahel d'avancer dans l'opérationnalisation de la Force conjointe. Notre responsabilité, en tant que partenaires du G5 Sahel, est donc de tout faire pour que ce soutien soit décaissé dans les meilleurs délais, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas aujourd'hui. Nous ne pouvons nourrir, à l'égard de la Force conjointe, des attentes qui soient déconnectées du rythme de mise en œuvre de notre propre soutien. Nous devons en effet avancer sur les deux jambes.

La coordination de l'aide bilatérale est également cruciale, à un moment où le G5 Sahel fait face à un afflux important de bonnes volontés, avec des moyens d'absorption limités. C'est le sens du travail remarquable effectué par l'Union européenne à travers le « coordination hub » – le centre de coordination –, à la demande des États du G5 Sahel et en liaison étroite avec eux. Ce travail doit être poursuivi et soutenu, en pleine association avec le Secrétariat permanent du G5 Sahel. La France continue pour sa part, comme le sait le Conseil, à apporter un soutien matériel et opérationnel aux États du G5 Sahel.

L'activation du soutien prévu dans le cadre de l'arrangement technique, grâce à une première contribution de la part de l'Union européenne, est également très importante. Elle permet en effet à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) de fournir à la Force conjointe un soutien logistique et opérationnel directement sur le terrain, soutien qui ne

peut être apporté par les autres canaux de financement, notamment bilatéraux. La MINUSMA pourrait toutefois faire davantage encore si des financements additionnels étaient trouvés. Nous appelons donc les donateurs qui n'ont pas encore fléchi leurs contributions à participer au financement de ce mécanisme très utile.

Enfin, il est clair que la réponse militaire ne constitue qu'une partie de la solution et qu'il ne saurait y avoir de stabilisation durable du Sahel sans avancées concomitantes sur les plans politique et du développement. C'est un point naturellement essentiel. Sur le plan politique, nous devons plus que jamais mettre à profit l'ensemble des leviers dont nous disposons pour encourager les parties maliennes à mettre en œuvre leurs engagements, y compris avant les prochaines élections. Les dernières semaines ont été le théâtre de plusieurs signaux encourageants en ce sens, avec notamment l'inauguration du Mécanisme opérationnel de coordination de Kidal. Ces signaux doivent désormais être confirmés et amplifiés. Sur le plan du développement, notre objectif doit être de coordonner l'action des différents bailleurs autour de priorités ciblées, définies en lien avec les partenaires du G5 Sahel et visant à garantir un effet direct pour les populations les plus vulnérables. C'est tout le sens de la démarche de l'Alliance Sahel, qui s'inscrit parfaitement dans le cadre plus général fixé par la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

La France entend continuer à porter avec détermination la question de la lutte contre le terrorisme au Sahel au Conseil de sécurité. La situation sur le terrain le justifie plus que jamais. Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/432) présente des recommandations pertinentes et adaptées pour apporter à la Force conjointe un soutien qui soit à la fois prévisible, durable et à la hauteur des enjeux. Nous continuerons à travailler dans cette direction, en tenant compte du rythme d'opérationnalisation de la Force conjointe sur le terrain et en cherchant à préserver le consensus au sein du Conseil sur ce dossier. Mais les attentes demeurent fortes, à la mesure des enjeux, et nous nous devons d'y répondre.

À court terme, il convient à la fois d'appeler la communauté internationale à mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, l'ensemble du soutien annoncé, et d'encourager les États du G5 Sahel à poursuivre leur mobilisation en faveur du déploiement effectif de la Force conjointe. La France soumettra, à l'issue de la

présente séance, une proposition de déclaration à la presse du Conseil de sécurité en ce sens.

**M. Djédjé** (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie la Pologne pour l'organisation de cette séance d'information sur l'évolution du processus d'opérationnalisation de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel).

Je félicite également, pour la qualité de leurs exposés, ma voisine qui vient de se lever – M<sup>me</sup> Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix –, et M. Maman Sidikou, Secrétaire permanent du G5 Sahel. Je félicite également l'Ambassadrice Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, dont nous soutenons la déclaration faite au nom de l'Union africaine. Je félicite enfin M. João Vale de Almeida, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la pertinence de son exposé.

Le rapport du Secrétaire général (S/2018/432) nous permet de noter les progrès accomplis dans l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel. Ce rapport nous offre également l'occasion de faire l'état des multiples défis qui persistent, notamment en ce qui concerne la mobilisation de l'assistance internationale, la mise en œuvre de l'Accord technique et du Cadre de conformité sur le respect des droits de l'homme adopté par les pays du G5 Sahel. En dépit de ces difficultés, l'unité d'action du Conseil et l'engagement constant des acteurs étatiques et institutionnels ont permis une mise en œuvre concertée des recommandations de la résolution 2391 (2017), relative au soutien logistique et opérationnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à la Force conjointe. La Côte d'Ivoire encourage tous les acteurs concernés, en particulier les États du G5 Sahel à poursuivre leurs efforts en vue de la maturation de la Force conjointe, qui illustre la volonté des pays africains de s'approprier leur sécurité collective.

La Côte d'Ivoire fait siennes les préoccupations exprimées par le Secrétaire général quant à la détérioration de la situation sécuritaire dans la région du Sahel et les difficultés rencontrées dans l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel. En effet, les progrès attendus dans la montée en puissance de la Force conjointe, initialement programmée pour atteindre sa pleine capacité opérationnelle en mars 2018, restent à ce jour, selon le rapport, en deçà des attentes de la communauté internationale. La Côte d'Ivoire souscrit

donc à l'appel lancé par le Secrétaire général aux États du G5 Sahel à intensifier le dialogue avec les partenaires internationaux, afin de renforcer et de mieux coordonner les soutiens multiformes à l'opérationnalisation de la Force conjointe. Les capacités de déploiement rapide et la bonne connaissance de l'environnement socioculturel constituent des avantages comparatifs dans la lutte contre l'expansion du terrorisme et la criminalité transfrontalière au Sahel.

L'appui logistique et opérationnel de la MINUSMA à la Force conjointe, tel que défini par la résolution 2391 (2017), constitue un bon exemple de coopération entre une opération des Nations Unies et une opération africaine de paix. La Côte d'Ivoire se réjouit donc de la signature de l'Accord technique entre l'ONU, l'Union européenne et les pays du G5 Sahel, et souhaite que les promesses de financement se matérialisent afin d'impulser le processus d'opérationnalisation de la Force conjointe.

Nous saluons également l'adoption, par les États du G5 Sahel, d'un cadre de conformité visant à garantir le respect scrupuleux des droits de l'homme par la Force conjointe, dont le succès des opérations reposera sur l'indispensable adhésion des communautés locales et sur leur coopération. La mise en œuvre de ce cadre de conformité nécessite une sensibilisation particulière des composantes militaires de la Force conjointe au respect des droits humains fondamentaux et la prise de sanctions exemplaires contre les auteurs de violations des droits de l'homme.

Par ailleurs, quand bien même elle atteindrait sa pleine capacité opérationnelle, l'efficacité de la Force conjointe restera tributaire des efforts actuels visant à stabiliser l'environnement politique régional. La Force conjointe doit donc être une composante d'un projet politique, qui va au-delà de l'approche sécuritaire, pour une résolution durable des crises actuelles dans la région du Sahel.

Dans le même esprit, ma délégation exhorte à la recherche d'une solution politique à la crise malienne, à travers la mise en œuvre sans délai, par toutes les parties signataires, de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, signé en 2015. La Côte d'Ivoire réitère donc son appel aux acteurs de la crise malienne afin qu'ils traduisent en actes concrets les engagements pris dans le cadre de l'Accord d'Alger. Le succès de cet accord constitue la clef de voûte pour le rétablissement de la paix et de la stabilité durables dans le Sahel.

Les réponses sécuritaires apportées par la Force conjointe doivent également être soutenues par des stratégies visant à éradiquer les facteurs de vulnérabilité régionale et à améliorer la résilience des États et des populations locales aux crises. Il s'agit notamment de la lutte contre la pauvreté et le chômage, et de l'accès des populations aux services sociaux de base tels que l'éducation et la santé. Mon pays salue, à cet effet, le lancement, en juillet 2017, de l'Alliance pour le Sahel, qui est un mécanisme de renforcement de la coordination entre les donateurs, pour des projets à impact rapide sur les populations des zones les plus vulnérables. Il importe de veiller à la nécessaire complémentarité entre les initiatives portées par l'Alliance pour le Sahel et le Programme d'investissements prioritaires. Mieux coordonnés, ces deux programmes permettront de contribuer à réduire la pauvreté.

La Côte d'Ivoire apprécie les appuis financiers des partenaires bilatéraux et multilatéraux en faveur de la Force conjointe. Toutefois, mon pays reste préoccupé au sujet de la viabilité financière à long terme de la Force conjointe, au regard de l'ampleur des besoins exprimés et des retards constatés dans la mise à disposition des fonds promis.

Mon pays estime par ailleurs qu'en plus de financements durables, il est important de veiller à une bonne coordination de la Force conjointe avec les initiatives régionales en matière de sécurité, en vue d'une meilleure gestion des ressources.

Les conséquences de l'insécurité et de l'instabilité, exacerbées par les agissements des nombreux groupes armés djihadistes et réseaux criminels transfrontaliers, vont bien au-delà des frontières du Sahel. Elles constituent aujourd'hui un enjeu important pour la préservation de la paix et de la sécurité internationales, qui nous interpelle sur l'urgence de formuler des réponses coordonnées et pérennes, afin d'apporter la stabilité et le développement aux populations locales. La Côte d'Ivoire exhorte toutes les parties prenantes, notamment les Nations Unies, l'Union européenne, l'Union africaine et les États du G5 Sahel, à poursuivre leur coopération afin de porter la Force conjointe à un niveau d'opérationnalisation qui lui permette de relever les défis sécuritaires au Sahel.

**M. Llorenty Solíz** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie sait bien évidemment gré à votre délégation Madame la Présidente, d'avoir organisé cette importante séance. Elle remercie aussi de leurs exposés M<sup>me</sup> Bintou Keita, Sous-Secrétaire

générale aux opérations de maintien de la paix; M. Maman Sidikou, Secrétaire permanent du Groupe de cinq pays du Sahel; M<sup>me</sup> Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies; et l'Ambassadeur João Vale de Almeida, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

La situation dans la région du Sahel présente de grands défis en matière de sécurité, de gouvernance et de développement. La région continue d'être confrontée à un environnement explosif et complexe, qui inclut les menaces asymétriques posées par les groupes armés et terroristes, ainsi que la criminalité transnationale, notamment le trafic de drogues, trafic de personnes et d'armes, et la traite d'être humains, entre autres. Ces facteurs non seulement risquent de mettre en péril la stabilité des pays de la région, mais ils menacent aussi les processus politiques de paix. Ils représentent aussi une menace pour la population civile, qui est le segment le plus touché.

La Bolivie a réitéré avec insistance la nécessité d'analyser et, surtout, d'identifier les causes structurelles des conflits. Dans le cas précis du Sahel, ces causes ont eu une incidence profonde dans la situation actuelle dans la région. Il n'est pas inutile d'indiquer que les conséquences de l'interventionnisme et des politiques de changement de régime depuis le conflit de 2011 en Libye ont déclenché un effet collatéral de déstabilisation et de chaos au Sahel, avec des résultats funestes, qui sont encore ressentis aujourd'hui.

Malheureusement, outre la précarité de la situation en matière de sécurité, le Sahel se heurte à d'autres défis majeurs. La situation humanitaire devrait mobiliser davantage notre attention. Selon les données fournies par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, huit pays de la région sont menacés par une crise humanitaire; sur les 150 millions d'habitants que compte la région, quelque 24 millions ont besoin d'une aide humanitaire et 32 millions sont exposés au risque d'insécurité alimentaire. Il y a aussi environ 5 millions de réfugiés et de personnes déplacées de force, sans parler des effets néfastes des changements climatiques, qui accentuent la crise.

Au Mali, il y a eu une recrudescence de l'insécurité et les affrontements entre groupes armés, les attaques asymétriques, les influences transfrontalières et la violence intercommunautaire ont entraîné des déplacements massifs, fragilisant un peu plus la situation humanitaire. L'insécurité s'est étendue depuis

le nord pour se concentrer désormais sur les régions du centre. Il convient de mentionner que 5,1 millions de personnes, soit plus de 27% de la population de ce pays, vivent dans les zones touchées. On dénombre en outre 59 000 déplacés internes et près d'un Malien sur cinq est en situation d'insécurité alimentaire. Dans ce contexte, nous pensons qu'il est fondamental de consolider le processus politique au Mali, ce qui contribuera à terme à la stabilisation de la région.

Malgré la situation conflictuelle qui règne au Sahel, nous soulignons les initiatives importantes mises en œuvre par les organisations régionales et sous-régionales sous la direction du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nous saluons les efforts et la volonté politique déterminante du Burkina Faso, du Tchad, du Mali, de la Mauritanie et du Niger en matière de coopération et pour faire en sorte que leurs forces sur le terrain soient opérationnelles. La Force conjointe du G5 Sahel est un exemple remarquable de coordination entre l'Union africaine et l'ONU et illustre la grande solidarité qui existe entre les pays du G5 Sahel et la communauté internationale de manière générale.

Il est selon nous indispensable que la Force conjointe du G5 Sahel, conformément au concept d'opérations adopté par la résolution 2359 (2017) et validé au préalable par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, dispose de toutes les capacités nécessaires pour le plein déploiement de ses composantes militaire, de police et civile. À cet égard, nous relevons que les deux tiers des contingents ont été déployés à ce jour et espérons que le tiers restant le sera dès que possible. Pour cela, il est impératif que les pays qui composent la Force conjointe bénéficient d'une coopération technique et d'un financement prévisible et durable. En outre, il faut mettre la dernière main au plan opérationnel de la Force, qui devait être disponible au début du mois de mai.

Par ailleurs, les engagements pris par l'Union européenne et d'autres pays à la conférence de haut niveau sur le Sahel organisée, le 23 février dernier, à Bruxelles, sont un signe encourageant pour le renforcement des capacités des contingents de la Force conjointe. Toutes les initiatives qui contribueront à la stabilité et à une paix durable dans la région sont vitales. Nous sommes préoccupés par le fait que les engagements relatifs à la coopération financière n'ont pas encore été pleinement mis en œuvre. Je le répète, toutes les initiatives qui contribuent à instaurer la stabilité et la paix durable dans la région, dans le respect de la souveraineté, de

l'intégrité territoriale et de l'indépendance des pays qui la composent, sont vitales.

Nous pensons également qu'il faut continuer d'appuyer financièrement la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous appelons les pays à coopérer sans délai par l'intermédiaire de l'ONU. Il faut absolument que l'accord technique entre l'ONU, l'Union européenne et les pays du G5 Sahel soit mis en œuvre afin de renforcer l'appui opérationnel et logistique à la Force conjointe.

En outre, il est indispensable de renforcer les programmes prévus au titre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui fournit un cadre global pour l'amélioration de la gouvernance, de la résilience et de la sécurité dans les pays de la région. Le renforcement de ces capacités au sein des pays de la région et, surtout, la détermination de ces derniers et leur direction des activités sur le terrain sont fondamentaux. À cet égard, la coordination entre le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, la MINUSMA, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine revêt une importance cruciale.

Nous estimons qu'il est nécessaire d'améliorer et de renforcer la coordination entre la Force conjointe du G5 Sahel, l'opération Barkhane et la MINUSMA, afin d'éviter les chevauchements d'activité, et nous insistons sur le fait que chacune de ces forces doit avoir un mandat clair. Les mécanismes d'échange de renseignements et d'informations doivent être consolidés, essentiellement pour que la Force conjointe puisse être pleinement opérationnelle et déployée dans son intégralité.

Enfin, nous considérons que l'action humanitaire au Sahel est cruciale; elle a permis de sauver de nombreuses vies, mais des millions de personnes en ont encore un besoin urgent. Nous encourageons vivement la communauté internationale à continuer de soutenir, au moyen d'un appui technique et d'une coopération économique et humanitaire, toutes les initiatives à l'intention des populations, afin de parvenir à la stabilité et à la paix dans la région.

**M<sup>me</sup> Schougin Nyoni** (Suède) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de remercier la Sous-Secrétaire générale Keita et le Secrétaire permanent Sidikou pour les exposés importants qu'ils ont présentés aujourd'hui au Conseil de sécurité. Je remercie également l'Observatrice permanente de l'Union africaine, M<sup>me</sup> Fatima Kyari Mohammed, et le Chef de

la Délégation de l'Union européenne, M. João Vale de Almeida, de leurs contributions utiles au débat.

Durant la visite que le Conseil a effectuée au Sahel en octobre de l'année dernière, nous avons pu nous rendre compte par nous-mêmes de la ferme volonté des pays de la région de s'attaquer aux problèmes auxquels ils sont confrontés en matière de sécurité. Nous les félicitons des efforts qu'ils déploient en faveur de la paix et de la sécurité au Sahel, et ce dans des circonstances difficiles, comme en témoignent les pertes humaines, aussi bien civiles qu'au sein des forces de sécurité, enregistrées ces derniers mois. Je saisis d'ailleurs cette occasion pour exprimer nos condoléances à toutes les personnes touchées.

Nous jugeons encourageantes les mesures prises jusqu'ici pour rendre opérationnelle la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), notamment la conclusion d'un accord technique et les deux opérations militaires déjà menées par la Force. Il faut désormais que les dispositions restantes de la résolution 2391 (2017) soient mises en œuvre. Nous invitons en particulier les pays du G5 Sahel à déployer le reste des contingents affectés à la Force et à veiller au transfert de l'autorité sur leurs différents bataillons au commandant de la Force. C'est fondamental pour le bon fonctionnement et la crédibilité de la Force.

La mise en œuvre du cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de l'homme et des règles de conduite et de discipline pour prévenir toute violation du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire en rapport avec la Force conjointe, ainsi qu'enquêter, prendre des sanctions et rendre compte à ce sujet est également essentielle au succès à long terme de la Force. Nous nous félicitons à cet égard du financement de démarrage fourni par le Fonds pour la consolidation de la paix pour la mise en place du cadre réglementaire de contrôle. Nous nous apprêtons pour notre part à fournir un appui supplémentaire par l'intermédiaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Pour bien fonctionner, la Force conjointe et le cadre réglementaire de contrôle ont besoin d'une composante civile et de police efficaces. C'est pourquoi nous nous félicitons de la décision prise par le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, la semaine dernière à Ouagadougou, de continuer d'approfondir la collaboration entre les forces de police des pays du G5 Sahel. Nous saluons également l'appui fourni par

l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans ce domaine.

Nous encourageons toutes les parties à étudier activement les moyens d'intégrer la contribution concrète et le point de vue des femmes dans la mise en œuvre du cadre réglementaire de contrôle et la planification opérationnelle de la Force, ainsi que dans les composantes police et civile.

Nous accueillons avec satisfaction les promesses de financement faites jusqu'à présent à l'appui du G5 Sahel, notamment celles formulées durant la conférence tenue à Bruxelles en février. Nous invitons tous les donateurs à décaisser rapidement les fonds promis afin de permettre l'opérationnalisation de la Force. Nous espérons que les donateurs mettront des fonds à la disposition de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour que celle-ci apporte un appui technique au renforcement des fortifications des camps de la Force conjointe, conformément à la résolution 2391 (2017). Il s'agit là d'une nécessité urgente, surtout compte tenu de la détérioration continue des conditions de sécurité.

Nous saluons l'engagement résolu du Secrétaire général en faveur de la Force conjointe du G5 Sahel. Les options concernant la poursuite de l'appui des Nations Unies à la Force conjointe présentées dans son rapport (S/2018/432) doivent être examinées avec sérieux. À mesure que les choses se mettent en place, il est indispensable de garantir un financement prévisible et fiable pour que la Force conjointe soit capable de planifier et d'exécuter ses opérations de manière efficace, prévisible et durable. C'est également primordial pour que le Conseil fasse en sorte que nos appels répétés en faveur de la prise en main régionale et de la responsabilisation et nos attentes en matière de mobilisation des effectifs s'accompagnent des ressources et du soutien voulus.

La Force conjointe du G5 Sahel n'est qu'un des nombreux rouages d'une stratégie régionale intégrée et durable en ce qui concerne la situation au Sahel. La primauté du politique doit guider ces efforts et nous convenons avec le Secrétaire général que la Force conjointe doit s'inscrire dans un cadre politique et institutionnel plus large au sein d'une démarche plus globale et intégrée pour la région. La création du groupe de soutien et la coordination avec les structures et organisations régionales sont des éléments importants à cet égard. Nous encourageons également l'ONU, l'Union

africaine et le G5 Sahel à poursuivre et à resserrer leur coopération et leur dialogue.

Une paix et une prospérité durables dans la région du Sahel ne seront possibles que grâce à des solutions politiques, au respect des droits de l'homme, à un partage égal des perspectives socioéconomiques pour les populations et au rétablissement et renforcement de la présence de l'État dans toute la région. La situation au Mali est d'une importance fondamentale à cet égard. Dès lors, il importe de veiller à ce que la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali s'accélère et que des élections, pacifiques, régulières et transparentes se tiennent en juillet.

Les défis que doit relever le Sahel sont nombreux et interdépendants. Ils ont une incidence non seulement sur des millions de personnes confrontées à l'insécurité et à la faim, mais aussi sur l'ensemble de la région et même le monde. L'action menée collectivement par les pays du G5 Sahel pour relever ces défis, intensifier les efforts de développement et progresser vers la pleine opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel sont d'une importance capitale et méritent notre plein appui.

**M. Esono Mbengono** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à remercier M<sup>me</sup> Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, et M. Maman Sidikou, Secrétaire permanent du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), de leurs exposés très complets et détaillés sur les activités du Groupe et la situation en général dans la région. Nous remercions également l'Ambassadrice Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et l'Ambassadeur João Vale de Almeida, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Nous nous associons à la déclaration qui a été faite au nom de l'Union africaine.

Le Gouvernement de mon pays suit de très près la situation dans la région du Sahel. Nous sommes préoccupés par la détérioration de la situation en matière de sécurité dans la région, notamment en raison de l'intensification des attaques terroristes dans le nord et le centre du Mali, ainsi que dans les régions frontalières du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Nous voudrions saisir cette occasion pour réitérer notre ferme condamnation des attaques terroristes perpétrées contre les populations civiles, les forces de défense et de sécurité des pays de

la région et les forces internationales présentes au Mali, notamment celles de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ainsi que celles de l'opération française Barkhane.

Comme le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine l'a exprimé dans sa déclaration du 23 mars, la Guinée équatoriale estime que la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel est actuellement la meilleure option à long terme pour assurer la sécurité de la région. La Guinée équatoriale rend hommage aux dirigeants des États membres du Groupe, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, pour leur détermination et les sacrifices qu'ils ont consentis afin de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité au Sahel en luttant de façon toujours plus efficace contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée. Toutefois, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport (S/2018/432) du 8 mai, établi en application de la résolution 2391 (2017), la pleine opérationnalisation de la Force et l'obtention des financements internationaux constituent actuellement les principaux problèmes et défis auxquels nous sommes confrontés. Les progrès accomplis pour faire de la Force conjointe une structure pleinement opérationnelle et mobiliser les financements internationaux pour appuyer ses activités ont été jusqu'à présent lents et parfois difficiles.

Il est donc important de souligner la nécessité d'un appui durable et fiable aux efforts déployés par les pays de la région. À cet égard, nous remercions les partenaires bilatéraux et multilatéraux de leur assistance multiforme aux pays de la région sahélo-saharienne, et nous félicitons de l'annonce des contributions faites à la conférence internationale de haut niveau sur le Sahel qui s'est tenue à Bruxelles le 23 février et dont l'objectif était de parvenir à un financement permanent et à des ressources durables pour appuyer l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel. Il est important que tous les États et organisations honorent ces engagements dès que possible afin d'aider la Force à s'acquitter de son mandat. Dans ce contexte, il est également essentiel que les Africains eux-mêmes prennent la tête des efforts visant à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. La contribution financière du Gouvernement rwandais à l'appui des pays frères du G5 Sahel est un pas dans la bonne direction. Nous réaffirmons l'importance du Processus de Nouakchott pour promouvoir la paix et la sécurité dans la région. Il est indispensable que ses activités soient intensifiées afin d'unir tous les efforts en faveur de la stabilisation et du développement au Sahel.

Malgré la volonté manifeste des partenaires et de la communauté internationale d'aider la région et leur engagement en ce sens, nous estimons qu'il faut analyser les facteurs qui favorisent l'extrémisme islamiste au Sahel. Les conséquences des activités terroristes, y compris celles perpétrées par des groupes qui profitent de la criminalité transnationale organisée, ne peuvent être traitées par des interventions axées uniquement sur la sécurité. Mon gouvernement considère que la solution à l'extrémisme violent qui sévit au Sahel passe par une approche globale. L'insécurité croissante dans la région exige que nous fassions davantage pour endiguer la violence. Nous devons édifier une société et des institutions résilientes à même de garantir la sécurité humaine. Nous avons également besoin d'une stratégie globale qui permette d'empêcher cette menace de se régénérer et qui ne se limite pas à la défense des frontières locales. Les forces militaires peuvent certes vaincre les forces terroristes, mais ce sont les politiques sociales et de développement qui pourront les empêcher de renaître grâce à une stratégie plus globale.

Enfin, si le G5 veut bénéficier d'une légitimité locale et régionale, il est essentiel que son action soit également légitime sur le plan social. C'est pourquoi il doit respecter le droit humanitaire, réagir avec justice et surtout défendre les droits de l'homme qui ont été mis à mal ainsi que le droit international humanitaire.

**M. Van Oosterom** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) :  
Je voudrais tout d'abord remercier chaleureusement nos quatre intervenants d'aujourd'hui de leurs exposés, de leur rôle de chef de file et de leur action.

Les attaques récentes mettent en évidence la précarité croissante de la situation sécuritaire au Sahel. Nous nous félicitons de la décision du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) d'unir leurs forces pour lutter contre le terrorisme, la criminalité transnationale, le trafic de drogues et d'armes, et la traite d'êtres humains. Cette décision démontre que les pays du G5 Sahel sont prêts à prendre leur sécurité en main et mérite d'être pleinement appuyée par le Conseil et les États Membres de l'ONU. Aussi saluons-nous les efforts importants déployés par l'ONU, l'Union européenne et l'Union africaine pour soutenir la Force conjointe du G5 Sahel.

Nous sommes tout à fait conscients qu'il n'est pas facile de créer une force régionale dans le contexte sécuritaire et politique auquel le groupe doit faire face. C'est pourquoi nous applaudissons les mesures importantes qui ont déjà été prises par le G5 Sahel et ses États membres. Toutefois, il ressort également

du rapport du Secrétaire général (S/2018/432) que des défis importants demeurent. Dans ce contexte, je me concentrerai sur trois éléments qui, selon nous, définiront l'avenir de la Force conjointe et détermineront ses chances de succès : premièrement, la nécessité d'une démarche intégrée; deuxièmement, le respect des droits de l'homme et de l'état de droit; et troisièmement, des ressources financières adéquates.

Premièrement, en ce qui concerne la nécessité d'une démarche intégrée, le succès de la Force conjointe est directement lié à l'évolution du processus de paix au Mali, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport. Mon collègue suédois vient, d'ailleurs, de faire exactement la même remarque. Les parties concernées doivent prendre les mesures nécessaires pour garantir une paix durable au Mali. Comme je l'ai dit, la Force conjointe du G5 est un moyen essentiel pour lutter contre le terrorisme, la criminalité transnationale et la traite d'êtres humains. Toutefois, nous devons prendre conscience que ce ne sont que des symptômes. Pour instaurer une paix et une stabilité durables, il faut également s'attaquer aux causes profondes. À cet égard, nous saluons le programme de développement du G5 Sahel et l'initiative prise par la France et l'Allemagne d'intensifier la coordination et la coopération internationales avec le lancement de l'« Alliance pour le Sahel ».

Cela m'amène à mon deuxième point, relatif à l'importance des droits de l'homme, de l'état de droit et de la composante police. La Force conjointe ne peut être efficace que si elle bénéficie de la confiance de la population. Les nouvelles inquiétantes concernant des violations des droits de l'homme au Mali montrent l'importance vitale de mécanismes de suivi et de responsabilisation rigoureux. Nous saluons l'attachement du G5 Sahel et de la Force conjointe au cadre réglementaire de l'Union africaine de contrôle du respect des droits de l'homme, de la déontologie et de la discipline, et de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi qu'à un suivi juridique adéquat, qu'ils ont exprimé très clairement à la Conférence internationale sur la sécurité et le développement dans la région du Sahel, qui a eu lieu à Bruxelles, en février.

Les réunions de suivi qui ont été organisées dans la région sont des premiers pas importants, mais d'autres progrès seront indispensables au cours des mois à venir. Pour garantir un bon suivi, nous encourageons le G5 Sahel à accélérer la mise en place de sa composante police, qui doit inclure une équipe d'enquêteurs dûment

formée et équipée. Une composante police solide est primordiale pour lutter efficacement contre le terrorisme, la criminalité transnationale et le trafic de migrants, menaces qui en plus de compromettre la stabilité du Sahel constituent également un grave enjeu de sécurité pour l'Europe. Des ressources suffisantes doivent être mises à disposition pour intensifier ces efforts. Il en va de même pour la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui joue un rôle important et doit être renforcée. En tant que fiers fournisseurs de contingents à la MINUSMA, nous continuerons d'appuyer les efforts pour faire reculer ces menaces.

J'en viens ainsi à mon troisième point, sur l'importance de mobiliser des ressources financières suffisantes. Nous sommes pleinement conscients qu'un financement à long terme, durable et prévisible contribuera à renforcer la légitimité et l'efficacité de la Force conjointe. Je tiens à indiquer ici qu'outre la contribution que nous avons faite par l'intermédiaire de l'Union européenne, comme l'Ambassadeur Vale de Almeida vient de le souligner, les Pays-Bas se sont engagés à verser un montant supplémentaire de 5 millions d'euros sur une base bilatérale. Nous espérons voir de nouveaux progrès concrets en matière d'opérationnalisation de la Force dès que possible, ce qui sera particulièrement nécessaire pour ce qui est du cadre des droits de l'homme et de la composante police dans les prochains mois. Nous sommes prêts à débattre d'une méthode de financement plus durable en temps voulu. Nous avons conscience de l'importance de l'appui de la MINUSMA pour continuer d'opérationnaliser la Force, mais tenons à réaffirmer que cela ne saurait se faire au détriment des tâches essentielles de la MINUSMA.

En conclusion, les prochains mois seront décisifs pour l'avenir de la Force conjointe. Nous devons transformer les fonds en matériel, les engagements en formations et les paroles en actes, et travailler ensemble pour réaliser des progrès concrets sur le terrain.

**M. Tumysh** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous félicitons la présidence polonaise du Conseil de nous avoir donné cette occasion de débattre des activités du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et des façons dont la communauté internationale peut appuyer la Force conjointe du Groupe. Nous tenons également à remercier de leurs exposés très complets M<sup>me</sup> Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, M. Maman Sidikou, Secrétaire

permanent du G5 Sahel, M<sup>me</sup> Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M. João Vale de Almeida, Chef de la Délégation de l'Union européenne. Nous félicitons M. Sidikou de sa nouvelle nomination et lui souhaitons plein succès dans l'exercice de ses fonctions, pour lesquelles il peut compter sur tout notre appui.

De manière générale, notre délégation salue les progrès qui ont été accomplis dans la mobilisation de ressources pour la Force conjointe du G5 Sahel. Nous saluons également le renforcement de la coopération entre les États membres du G5 Sahel et l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne, qui a abouti à la conclusion de l'accord technique. Nous pensons que rendre la Force conjointe du G5 Sahel pleinement opérationnelle viendra renforcer positivement les efforts conjoints déployés par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), par les forces nationales de sécurité maliennes et par d'autres mécanismes en vue d'instaurer la paix et la stabilité dans la région.

Toutefois, la sécurité au Sahel continue de se détériorer du fait de l'augmentation de la violence par des groupes terroristes et extrémistes et de leur présence accrue dans le centre du Mali et dans le nord du Burkina Faso. Cette insécurité est encore aggravée par les alliances que nouent ces groupes avec d'autres personnes impliquées dans la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogue et la traite d'êtres humains ou encore le trafic d'armes en provenance de la Libye voisine. Par conséquent, nous appuyons les recommandations qui figurent dans le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2018/432) et voudrions souligner quelques observations pour l'examen du Conseil.

Premièrement, la Force conjointe pourrait être un brillant exemple d'une solution africaine aux problèmes africains. Toutefois, pour y parvenir, les pays du Sahel ont besoin de l'appui politique unanime du Conseil, des compétences techniques des États Membres et d'un financement prévisible et durable à long terme de la part de la communauté des donateurs. En retour, les États du G5 Sahel doivent accélérer le processus visant à rendre la Force conjointe pleinement opérationnelle en réglant les problèmes de commandement et de contrôle.

Deuxièmement, nous devons garantir une complémentarité et une coordination renforcées entre la Force conjointe de G5 Sahel et toutes les forces de sécurité dans la région, y compris la MINUSMA,

l'opération Barkhane et les divers cadres régionaux, en particulier le Processus de Nouakchott dirigé par l'Union africaine. La Force conjointe doit trouver sa place au sein du cadre et de la stratégie politiques et institutionnels plus vastes que nous envisageons pour la sous-région, et cela demande également une plus grande cohérence entre les pays du Sahel eux-mêmes.

Troisièmement, une approche exclusivement militaire ne permettra pas de remédier à l'instabilité dans la région, qui est la conséquence d'une accumulation de problèmes, dont l'extrémisme violent n'est que le plus récent. Les activités antiterroristes de la Force conjointe doivent donc aller de pair avec la lutte contre les causes profondes des conflits et de l'instabilité, qui peuvent être réglées ou plus ou moins réduites en renforçant la gouvernance locale, en réduisant la pauvreté et les rivalités tribales, en fournissant des services de base et en stimulant la création d'emplois. Atténuer les effets des changements climatiques doit également être une priorité. Par conséquent, pour atteindre ces objectifs, il faudra que la Force conjointe et le secrétariat permanent du G5 Sahel, dont les capacités doivent être renforcées pour donner des résultats qui soient à la hauteur de ces défis considérables, nouent des liens plus solides.

Quatrièmement, la situation sur le terrain exige des politiques novatrices pour prévenir les conflits violents et le fléau du terrorisme et pour y faire face. C'est pourquoi mon pays propose de recourir à une stratégie en trois volets afin de régler les conflits régionaux en renforçant le lien entre sécurité et développement, comme l'a souligné M. Sidikou aujourd'hui, ainsi qu'en repensant l'approche régionale et en rationalisant le système des Nations Unies pour qu'il soit uni dans l'action. Une stratégie globale aussi complète devrait s'avérer un outil très efficace et viable pour répondre aux menaces communes auxquelles la région du Sahel et les pays voisins sont confrontés.

Enfin, nous appuyons énergiquement les activités de consolidation de la paix des Nations Unies dans la région et appelons l'ONU à parachever sa stratégie intégrée pour le Sahel. Nous saluons également les efforts sous-régionaux visant à renforcer la résilience des systèmes humains et environnementaux et à améliorer la paix et la prospérité dans la région. Nous nous félicitons tout particulièrement de l'initiative « Alliance pour le Sahel », qui devrait dégager un total de 6 milliards d'euros pour financer des projets de développement au cours des cinq prochaines années, avec notamment la création d'1 million d'emplois et l'appui aux zones

rurales par l'amélioration des infrastructures et des services. En prenant part à l'action multilatérale dans cette région, le Kazakhstan reste déterminé à aider les pays du Sahel à réaliser leur vision de paix, de progrès et de prospérité.

**Mme Tachco** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Sous-Secrétaire générale Keita et le Secrétaire permanent Sidikou de leurs excellents exposés. Nous sommes heureux d'apprendre que la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) continue de progresser vers sa pleine opérationnalisation. Nous remercions également l'Ambassadrice Mohammed et l'Ambassadeur Vale de Almeida de leurs exposés et d'avoir présenté le point de vue de l'Union africaine et de l'Union européenne. La mobilisation de l'Union africaine et de l'Union européenne est inestimable alors que nous travaillons ensemble pour améliorer les perspectives de paix, de sécurité et d'avenir dans la région du Sahel.

Le G5 Sahel et sa force conjointe restent une priorité pour les États-Unis. Nous appuyons l'approche globale et dirigée par les Africains du G5 Sahel, car c'est là le meilleur moyen de parvenir à la sécurité et au développement à long terme dans le Sahel, et nous sommes déterminés à collaborer sur le plan bilatéral avec les États membres du G5 Sahel. Bien que l'essentiel de l'attention du Conseil, et de la communauté internationale, ait porté sur les modalités d'appui à la Force conjointe, il importe de noter que des solutions en matière de sécurité ne suffiront pas à elles seules à régler les problèmes politiques et économiques sous-jacents. Comme l'ont souligné de nombreux orateurs, la sécurité, la gouvernance et le développement sont étroitement liés et en l'absence de bonne gouvernance, de développement économique et de respect des droits de l'homme, les pays ne peuvent pas instaurer la sécurité à long terme. Les États-Unis espèrent que les États membres du G5 Sahel s'appuieront sur les bases solides qu'ils ont mises en place et attendent avec intérêt la réalisation de leurs projets d'investissement prioritaires. C'est pourquoi nous ne devons pas perdre de vue le processus de paix au Mali ou la nécessité d'éliminer les causes profondes du conflit. L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger reste le meilleur moyen dont nous disposons pour commencer à régler la situation dans le nord du Mali, et nous demandons instamment aux parties d'appliquer les mesures qu'elles se sont engagées à prendre en vertu de l'Accord. Le Conseil doit envisager d'utiliser tous les mécanismes dont il dispose, notamment le régime de

sanctions adopté en vertu de la résolution 2374 (2017), pour promouvoir l'obtention de meilleurs résultats politiques. Les enjeux sont tout simplement trop élevés pour le Mali et la région pour que l'on puisse se permettre d'attendre des résultats substantiels.

Nous sommes encouragés par l'opérationnalisation de la Force conjointe, mais nous reconnaissons tous qu'il reste un long chemin à parcourir. Nous exhortons tous les donateurs qui ont promis des contributions généreuses à la Conférence de Bruxelles en février à les verser dans les plus brefs délais. Nous les encourageons également à contribuer au Fonds d'affectation spéciale d'urgence de l'Union européenne pour la fourniture d'un appui logistique à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), conformément à l'accord technique, afin d'accélérer les projets de génie de la Force conjointe.

Nous sommes tous profondément préoccupés par la probabilité que des extrémistes violents déstabilisent les conditions de sécurité dans la région. Néanmoins, alors que l'opérationnalisation de la Force conjointe se poursuit, le respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire sera essentiel. À cette fin, nous saluons les contributions de l'UE et du Fonds pour la consolidation de la paix à la création et à la mise en œuvre du cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de l'homme prévu par l'accord technique. Cependant, nous avons pris connaissance avec une vive préoccupation d'informations concernant un incident qui se serait produit à Boulékéssi, au Burkina Faso, le week-end dernier, dans lequel une attaque extrémiste violente contre un soldat malien sous l'autorité du G5 Sahel aurait été suivie par la mort de plus d'une douzaine d'autres soldats. Nous attendons avec angoisse les résultats des enquêtes de la MINUSMA, du G5 Sahel et du Gouvernement sur ces décès, et nous appelons à mener des enquêtes supplémentaires, le cas échéant.

Même si nous convenons tous que la raison d'être de la Force conjointe du G5 Sahel est importante, la mise en œuvre de l'accord technique ne doit pas solliciter excessivement la MINUSMA. Nous demeurons préoccupés par le fait que la Mission n'a pas de capacités suffisantes pour assumer des tâches supplémentaires alors qu'elle s'efforce simultanément de se protéger et de s'acquitter de son mandat. Nous comptons sur ses excellents dirigeants pour décider quand il sera opportun de fournir un appui à la Force conjointe et quelle forme prendra cet appui, compte tenu

de la myriade de problèmes de sécurité imprévisibles auxquels la MINUSMA est confrontée au quotidien.

Les États-Unis estiment que la conjugaison d'un appui bilatéral et régional de la part des pays du Sahel et des parties prenantes internationales serait le meilleur moyen de répondre aux besoins logistiques et financiers actuels de la Force conjointe. Comme l'a souligné l'Ambassadrice Haley en décembre (voir S/PV.8129), l'accord technique représente la pleine mesure de tout rôle d'appui que l'ONU peut être amenée à jouer en dehors de la poursuite de la coordination et de l'assistance technique sur une base volontaire. En février, les parties ont signé l'accord technique à Bruxelles et des centaines de millions de dollars ont été promis pour venir en aide au G5 Sahel et à la Force conjointe. Nous réitérons notre position de principe à cet égard, à savoir que nous ne souhaitons pas autoriser l'utilisation de contributions mises en recouvrement par l'ONU pour la Force conjointe au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, ou un mandat du Conseil de sécurité. Les États-Unis n'accepteront aucune proposition visant à accorder cette autorisation du Conseil de sécurité.

Les États-Unis ont fourni des ressources considérables aux États membres du G5 Sahel, versant plus de 822 millions de dollars au titre de l'aide en matière de sécurité depuis 2012, et en octobre dernier, nous nous sommes engagés à verser directement 60 millions de dollars supplémentaires pour favoriser le déploiement et l'opérationnalisation de la Force conjointe. Nous collaborons étroitement avec le mécanisme de coordination de l'UE afin d'optimiser cette contribution, et nous encourageons d'autres donateurs à faire de même. Les États-Unis estiment que c'est le meilleur moyen de renforcer la capacité des membres du G5 à lutter contre le terrorisme et les problèmes de sécurité auxquels ils sont confrontés, et nous réfléchissons à d'autres moyens d'apporter notre concours à la Force conjointe dans un avenir proche.

La stabilité au Sahel constitue un défi multiforme qui englobe la sécurité, la politique, le développement et l'action humanitaire. L'attention suscitée par ces causes auprès des pays de la région et de leurs partenaires a déjà occasionné un regain d'efficacité. La poursuite de l'engagement international sera une composante de ce processus, mais l'efficacité durable des efforts déployés dans la région dépendra en fin de compte des États membres du G5 Sahel.

**M. Almunayekh** (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à remercier M<sup>me</sup> Bintou Keita,

Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, M. Maman Sidikou, Secrétaire permanent du Groupe de cinq pays du Sahel, M<sup>me</sup> Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'ONU, et M. João Vale de Almeida, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'ONU, de leurs exposés importants.

Pour commencer, nous accueillons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (S/2018/432) sur les événements récents concernant la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), établi en application de la résolution 2391 (2017). Nous saluons l'accord technique signé en février par les États du G5 Sahel, l'ONU et l'Union européenne, conformément aux dispositions de la résolution, et nous saluons leurs efforts. Nous avons suivi avec un grand intérêt la Conférence internationale de haut niveau sur le Sahel qui s'est déroulée à Bruxelles le 23 février et qui a permis de récolter des fonds pour couvrir les activités de la Force conjointe durant sa première année. Nous accueillons avec satisfaction les mesures préliminaires prises pour opérationnaliser la Force conjointe à laquelle nous souhaitons plein succès dans sa lutte contre les dangers communs qui menacent les États de la région. Nous appuyons pleinement sa détermination à prévenir la prolifération du terrorisme et de l'extrémisme, qui ont causé des dégâts considérables dans la région. À cet égard, nous rappelons que l'Organisation de la coopération islamique (OCI) s'est engagée à appuyer les efforts de la Force conjointe et qu'elle a dans cette optique adopté la résolution 45/51-POL sur la Force conjointe du G5 Sahel durant la conférence annuelle du Conseil des Ministres des affaires étrangères qui s'est tenue à Dhaka au début du mois.

Les récents faits nouveaux mentionnés dans le rapport du Secrétaire général ont encore contribué à renforcer la capacité de la Force conjointe à réaliser ses objectifs. Nous apprécions les efforts que déploient les organes de l'ONU en matière d'appui technique et de formation de la Force conjointe dans de nombreux domaines, notamment la logistique et les droits de l'homme. La communauté internationale et l'ONU doivent poursuivre leurs efforts pour renforcer les capacités de la Force. Nous appelons les États du G5 Sahel à accélérer le déploiement des contingents de la Force conjointe pour assurer la continuité des opérations militaires et consolider les progrès accomplis dans la lutte contre les groupes terroristes qui opèrent dans la région.

La Force conjointe opère dans un environnement de sécurité qui se détériore dans la région du Sahel. Elle est confrontée à de multiples menaces, notamment la criminalité transnationale organisée et le trafic d'armes et de drogue dans la région, en particulier près des zones frontalières, où les États n'exercent guère de contrôle, ce qui permet de faire passer ces articles d'un pays à l'autre. Nous devons redoubler d'efforts pour contrôler ces activités en mettant l'accent sur la coopération entre la Force conjointe et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Nous appuyons les séminaires de formation de l'ONUDC, qui jouent un rôle important dans le renforcement de la capacité des autorités locales à prévenir les flux d'armes et de drogue et la traite des personnes.

Outre les conditions de sécurité extrêmement difficiles, la Force conjointe opère également dans le cadre d'une opération de paix qui accomplit des progrès limités, ce qui a une incidence négative sur la capacité de la Force à lutter contre le terrorisme au Mali. Nous devons promouvoir ce processus de paix et continuer de suivre la feuille de route signée récemment, car cela aura un impact positif sur les travaux de la Force conjointe. Nous ne devons pas sous-estimer l'importance du développement en vue de promouvoir la stabilité dans la région. Nous accueillons avec satisfaction la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et le maintien de la coopération entre les États de la région et l'ONU afin de renforcer leurs capacités dans les domaines de l'état de droit, de la gouvernance et du maintien de l'ordre, car ces activités auront un effet direct sur la stabilité et contribueront à créer un environnement propice aux travaux de la Force conjointe. Sur ce point, nous tenons à souligner que l'OCI a demandé à la Banque islamique de développement de contribuer au financement de projets sociaux et économiques dans les pays du G5 Sahel, en particulier les projets qui visent à promouvoir le rôle des jeunes et l'autonomisation des femmes.

Nous réitérons notre appui aux efforts que déploie la Force conjointe du G5 Sahel pour prévenir la propagation des menaces dans la région. Celle-ci ne pourrait atteindre ses objectifs sans l'appui de l'ONU, et le Koweït est disposé à collaborer avec tous les membres du Conseil de sécurité pour définir les futurs plans de la Force conjointe.

**M. Alemu** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Sous-Secrétaire générale, M<sup>me</sup> Bintou Keita, de son exposé. Nous sommes très heureux de l'accession

de M. Maman Sidikou à ses nouvelles fonctions et nous le remercions d'avoir partagé la perspective des États membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Nous remercions également l'Ambassadrice Fatima Kyari Mohammed, et nous associons à sa déclaration, ainsi que M. Vale de Almeida de leurs observations très instructives.

La région du Sahel reste confrontée aux menaces croissantes que posent les terroristes et d'autres criminels internationaux organisés. Conjugées à l'absence de progression du processus de paix malien, ces menaces exacerbent la situation. L'échelle et la sophistication des récentes attaques terroristes, notamment les incidents survenus hier, comme l'a mentionné M<sup>me</sup> Keita, sont sans précédent. Cela montre une fois de plus à quel point il est important de continuer à lutter contre cette menace de manière coordonnée en appuyant les efforts des pays de la région, et nous étayons ce qu'a dit l'Ambassadrice Mohammed tout à l'heure à cet égard.

Le rôle de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel reste essentiel, et nous apprécions les opérations militaires qu'elle mène dans la zone de la triple frontière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Nous prenons note des progrès accomplis vers sa pleine opérationnalisation, notamment la création d'un fonds d'affectation spéciale, d'un bureau de coordination et de liaison avec son quartier général à Sévaré et du secrétariat permanent du G5 Sahel à Nouakchott.

Néanmoins, nous reconnaissons également qu'il reste des défis considérables à relever pour accélérer la pleine opérationnalisation de la Force conjointe, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (S/2018/432) et comme il l'a indiqué dans son exposé aujourd'hui. En particulier, nous comprenons que la Force conjointe a besoin d'urgence de moyens aériens pour recueillir des renseignements et assurer le transport, ainsi que de matériel de communication. En l'absence de moyens aériens, la communication entre les états-majors de secteur, les postes de commandement et les camps de bataillon pose évidemment un sérieux problème. La construction de l'infrastructure des camps et l'amélioration du quartier général de la Force conjointe doivent également être des objectifs prioritaires afin d'accélérer son plein déploiement et son opérationnalisation.

Nous prenons note de la série de réunions de haut niveau qui ont eu lieu au cours des deux derniers mois en vue de mobiliser un appui international en faveur de la Force conjointe. Nous apprécions les annonces

de contributions financières faites par les partenaires bilatéraux et multilatéraux, notamment à la Conférence internationale de haut niveau sur le Sahel qui s'est tenue en février à Bruxelles. Je manquerais à mon devoir si j'omettais de féliciter plus particulièrement le Rwanda, qui a fait une démonstration de solidarité africaine en versant une contribution d'un million de dollars pour appuyer l'opérationnalisation de la Force conjointe. Nous espérons que les contributions financières annoncées récemment seront toutes versées. À la lumière des graves difficultés sur le terrain, comme nous l'avons entendu dans l'exposé présenté aujourd'hui par le Secrétaire général et comme il l'explique dans son rapport, on ne saurait trop insister sur l'urgence de cette question.

Nous accueillons avec satisfaction la signature de l'accord technique entre les pays du G5 Sahel – le Burkina Faso, le Tchad, la Mauritanie, le Mali et le Niger – l'ONU et l'Union européenne en vue de fournir un appui opérationnel et logistique à la Force conjointe du G5 Sahel, conformément à la résolution 2391 (2017). Nous prenons note des deux options proposées par le Secrétaire général dans son rapport pour permettre à l'ONU d'apporter un soutien plus large et plus complet à la Force conjointe, au moyen des contributions statutaires afin de garantir un financement et un appui durables et prévisibles à long terme. Nous espérons que le Conseil les examinera sérieusement et prendra une décision appropriée en temps opportun.

La création d'un cadre réglementaire de contrôle, en consultation avec les États du G5 Sahel et les bureaux et départements compétents des Nations Unies, afin de prévenir et combattre les effets néfastes éventuels des opérations de la Force conjointe sur les communautés locales, est également encourageante. Nous accueillons avec satisfaction le mémorandum d'accord signé par le G5 Sahel et la Commission de l'Union africaine pour fournir du matériel ainsi qu'un appui technique et financier afin de contribuer à l'opérationnalisation de la Force conjointe. Nous saluons également la décision prise le mois dernier par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de prolonger de 12 mois le déploiement de la Force conjointe du G5 Sahel.

Les problèmes complexes et difficiles auxquels est confrontée la région du Sahel ne peuvent être combattus efficacement sans que soient éliminées les causes profondes de l'instabilité. C'est pourquoi nous convenons avec le Secrétaire général que la Force conjointe du G5 Sahel n'est qu'un élément d'une mobilisation plus large. La mise en œuvre d'une stratégie globale et

holistique basée sur l'appropriation et les partenariats avec les pays de la région du Sahel est le meilleur moyen d'aller de l'avant. À cet égard, nous prenons note des travaux en cours pour recalibrer la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et nous saluons la nomination d'un conseiller spécial pour le Sahel. Nous prenons également note de la réunion consultative stratégique sur le Sahel organisée récemment par l'Union africaine à Nouakchott pour aligner les efforts de l'Union africaine, de l'ONU et des autres partenaires internationaux afin d'appuyer les mesures de sécurité et de développement prises par les pays de la région. La région a besoin d'un engagement renforcé et soutenu de la part de la communauté internationale, et il restera crucial de renforcer les synergies et la cohérence des efforts de l'Union africaine, de l'ONU et des autres partenaires internationaux afin de soutenir les pays de la région.

Il est aujourd'hui particulièrement évident que la sécurité et le développement au Sahel ont une incidence sur la stabilité mondiale, et nous espérons que le Conseil continuera d'appuyer les efforts des pays de la région en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

**M. Allen** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants du Département des opérations de maintien de la paix, du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), de l'Union africaine et de l'Union européenne (UE). J'estime que la somme des exposés qu'ils ont présentés illustre parfaitement l'approche concertée que nous avons suivie jusqu'à présent et que nous devons maintenir.

Le Royaume-Uni appuie pleinement la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Ses capacités transfrontières croissantes, conjuguées à ses compétences et ses connaissances régionales, sont essentielles pour contrer la menace transfrontières que posent les organisations terroristes et l'instabilité au Sahel.

Depuis la visite effectuée par le Conseil l'année dernière, des efforts considérables ont été déployés pour faire fructifier le travail accompli à l'occasion de ce déplacement. Cependant, ces efforts doivent être accentués afin de réaliser la pleine opérationnalisation dans tous les secteurs au cours des prochains mois et d'éliminer la menace transfrontières. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (S/2018/432), la mobilisation de fonds est un objectif clef pour la Force conjointe. En dépit des annonces généreuses de

nombreux donateurs, la plupart de ces contributions n'ont pas été versées, ce qui perturbe les opérations et la planification à long terme. Outre les 380 millions de dollars qu'il a versés au cours des trois dernières années pour contribuer au développement et à l'action humanitaire, et les contributions qu'il a fournies par l'intermédiaire de l'UE, le Royaume-Uni s'est engagé à verser 2,7 millions de dollars supplémentaires pour appuyer l'infrastructure de la composante Niger de la Force conjointe et les évacuations médicales par hélicoptère. Nous prévoyons de débloquer cette somme le mois prochain et nous exhortons tous les autres partenaires à honorer aussitôt que possible les engagements financiers qu'ils ont pris à l'égard de la Force conjointe du G5 Sahel.

Le Royaume-Uni reconnaît la contribution des acteurs régionaux œuvrant pour la stabilité au Sahel, notamment la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), l'opération Barkhane et diverses missions de l'UE, dont la mission de formation de l'UE au Mali. Nous encourageons vivement le renforcement des mécanismes de coordination entre ces acteurs afin d'éviter les doubles emplois.

En plus de ces activités régionales, il est important que chaque pays continue d'agir au niveau national. Au Mali, nous nous félicitons des récents progrès réalisés dans le processus de paix, et nous espérons que cette dynamique se poursuivra jusqu'aux élections présidentielles de juillet et au-delà. Il faut redoubler d'efforts politiques si nous voulons réellement mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. En tant que Conseil de sécurité, nous ne devrions pas hésiter à utiliser tous les outils disponibles, y compris des sanctions contre tous ceux qui entravent ce processus, si nécessaire. Nous demandons en particulier la pleine participation des femmes à la mise en œuvre et au suivi de l'Accord pour la paix.

Les opérations militaires, y compris celles de la Force conjointe, ne réussiront que si elles sont fermement ancrées dans un cadre plus large d'amélioration de la sécurité, de la gouvernance, du développement, des droits de l'homme et de la protection humanitaire. À cet égard, nous exhortons les États du G5 Sahel à faire avancer la création du groupe de soutien afin de relever les défis auxquels le Sahel est confronté d'une manière holistique et globale. L'aide au développement doit s'attaquer aux moteurs du conflit, par exemple en remédiant à la marginalisation ou en favorisant la

promotion d'une gouvernance plus responsable, et les activités de développement doivent être liées au G5 Sahel et, en fait, aux opérations de la MINUSMA. Il faut veiller à ce que les opérations militaires aillent de pair avec la fourniture de services à la population. Nous attendons donc avec intérêt de voir les détails d'une stratégie intégrée remaniée pour le Sahel, qui doit reposer, dans l'ensemble de l'ONU, sur une approche holistique et transfrontalière de la prévention des conflits. C'est là que le concept de paix durable sera testé. Espérons que nous n'aurons pas à réapprendre les leçons que nous avons apprises dans de nombreux autres théâtres.

Toute action militaire doit bien entendu être menée dans le plein respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous nous félicitons de l'approbation du dispositif de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, dans le cadre de l'accord technique entre l'UE, le G5 Sahel et l'ONU, et de l'engagement du G5 Sahel à le mettre en œuvre avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de la MINUSMA. L'incapacité à protéger les civils alimentera le recrutement d'extrémistes et mettra en péril les futures contributions financières. À cet égard, j'appuie les commentaires de ma collègue des États-Unis au sujet de l'incident survenu récemment.

Une solution qui s'attaque aux causes sous-jacentes de l'instabilité est le seul moyen d'assurer la sécurité à long terme dans la région. La solution ultime sera d'ordre politique, avec une aide au développement et un soutien militaire. Elle doit être inclusive et assurer la pleine et égale participation de l'ensemble de la société, y compris les femmes, si elle veut réussir. Elle doit offrir des perspectives économiques et présenter une alternative attrayante à l'extrémisme. C'est la meilleure façon d'améliorer la vie de ceux qui vivent au Sahel, et c'est la meilleure façon d'améliorer notre paix et notre sécurité collectives.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de la convocation de la présente séance et remercie M<sup>me</sup> Bintou Keita, M. Maman Sidikou, l'Ambassadrice Fatima Kyari Mohammed et l'Ambassadeur João Vale de Almeida pour leurs exposés.

Le Pérou suit avec préoccupation la situation humanitaire précaire et la détérioration continue de la sécurité dans la région du Sahel. Nous devons condamner les récents attentats terroristes et l'extrémisme violent qui s'est répandu principalement dans les zones frontalières communes au Burkina Faso, au Mali et au Niger. À ce

propos, nous voudrions souligner trois points que nous considérons comme essentiels pour parvenir à une paix et une stabilité durables dans la région du Sahel.

Le premier point porte sur la coordination des interventions. Il faut que les divers efforts, initiatives et mécanismes déployés sur le terrain maintiennent une cohérence politique et opérationnelle qui reflète et prenne en considération les besoins et les priorités du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), ainsi que les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À cet égard, nous nous félicitons de la signature de l'accord technique entre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), l'Union européenne et les membres du G5 Sahel, conformément à la résolution 2391 (2017).

Nous soulignons l'importance du lien opérationnel établi entre la Force conjointe du G5 Sahel et la MINUSMA. Nous prenons également note de la création du Fonds d'affectation spéciale d'urgence administré par l'Union européenne en vue d'acheminer les dons complémentaires, ainsi que de la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de proroger le mandat de la Force conjointe du G5 Sahel d'une année supplémentaire. Nous pensons que ces initiatives devraient servir à accélérer le renforcement nécessaire des capacités opérationnelles de la Force conjointe, d'autant plus que l'absence de financement adéquat compromet la coopération technique que la MINUSMA est appelée à fournir. Nous insistons sur le fait que le financement doit être prévisible et durable.

Le deuxième point a trait aux causes profondes du conflit. Comme cela a été signalé, les réponses adoptées face à la situation critique dans le Sahel vont au-delà de l'aspect militaire. Il faut adopter une approche holistique qui s'attaque aux causes profondes du conflit, en promouvant, parallèlement à une plus grande sécurité, le développement et la réalisation des droits de l'homme. Nous estimons particulièrement important de promouvoir l'état de droit et la croissance économique, de s'attaquer aux effets des changements climatiques et d'accroître la participation des femmes et des jeunes aux processus nationaux, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous pensons que la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel fournit un cadre approprié pour œuvrer au renforcement de la gouvernance, de la sécurité et du développement dans la région, et nous soulignons l'importance de lui fournir les ressources nécessaires.

Le troisième point porte sur le processus de paix au Mali. Nous notons avec préoccupation l'absence de progrès dans ce processus et la détérioration de la sécurité, lesquels favorisent une radicalisation accrue dans diverses zones de la région du Sahel. Nous espérons que les prochaines élections au Mali serviront à renforcer les institutions démocratiques et la gouvernance et à relancer le dialogue politique. Nous soulignons l'importance de promouvoir la participation massive des citoyens et une plus grande prise de conscience de la nécessité de prendre en considération les besoins des groupes vulnérables et des minorités. D'autre part, nous estimons nécessaire de prêter attention aux liens entre la criminalité organisée transfrontalière et les groupes terroristes et, à cette fin, de renforcer la réponse régionale à ces fléaux.

Je voudrais terminer en exprimant notre appui aux efforts des pays du G5 du Sahel, ainsi qu'à ceux de la MINUSMA, du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union européenne, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, entre autres organismes et acteurs engagés en faveur de l'instauration d'une paix durable. Nous pensons que le G5 Sahel est un exemple clair de la manière dont les pays africains ont la capacité d'assumer une plus grande responsabilité dans les efforts communs visant à promouvoir la paix et la sécurité sur le continent. Toutefois, cela exige l'appui résolu de la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité et le système des Nations Unies.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M<sup>me</sup> Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, pour son exposé très instructif. Nous avons écouté avec intérêt la déclaration prononcée par le Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. João Vale de Almeida.

Le point de vue africain sur les problèmes de la région présenté par M. Maman Sidikou, Secrétaire permanent du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), et M<sup>me</sup> Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, mérite une attention particulièrement soutenue de la part des États membres du Conseil de sécurité. Nous sommes d'accord avec leur évaluation

alarmante que le niveau des menaces à la sécurité et à la stabilité dans cette partie de l'Afrique n'a jamais été aussi élevé. L'internationale terroriste s'est malheureusement renforcée au Sahel, où elle intensifie ses activités et s'efforce de s'étendre géographiquement. De nouveaux groupes et chefs radicaux font leur apparition. Nous en connaissons les raisons. L'une des plus importantes est l'effondrement de la Libye en tant qu'État, suite à l'ingérence étrangère dans ses affaires intérieures. Faute de normaliser la situation dans ce pays, il sera difficile à notre sens de stabiliser durablement le Sahel.

Nous nous sommes félicités de l'initiative prise en 2017 par le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) de créer une force conjointe pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée. Beaucoup a été réalisé au cours de l'année écoulée sur le plan pratique. Deux opérations militaires ont été menées avec succès. Les structures de commandement sont quasiment opérationnelles et les mécanismes de financement sont en place. Nous attendons sous peu l'annonce de plans concrets pour la poursuite des opérations conjointes contre les milices.

Dans le même temps, nous avons été troublés d'apprendre que ces derniers temps le processus de constitution des unités du G5 Sahel s'est ralenti. Il n'y a pas eu de progrès dans l'installation de bases militaires et dans la dotation des unités en armes de qualité en nombre suffisant, ce qui se répercutera gravement sur leur capacité de contrer les menaces actuelles. Ces problèmes ne pourront être réglés sans un financement stable et prévisible des structures militaires conjointes des États du Sahel qui sont en train d'être mises en place dans la région. À cet égard, nous appelons les bailleurs de fonds extérieurs qui ont fait chacun pour son compte des annonces de contributions, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, dans le cadre de son mandat, ainsi que les pays du G5 Sahel, à régler au plus vite ces problèmes.

Il importe, nous le croyons fermement, que les États africains et la communauté internationale coordonnent encore davantage leurs actions afin de mieux lutter contre l'extrémisme dans la région sahélo-saharienne. Il est clair qu'on ne viendra pas à bout de ce fléau par les seuls moyens militaires. C'est pourquoi il importera d'agir efficacement pour contrer l'expansion de l'idéologie extrémiste, remédier efficacement aux problèmes socioéconomiques aigus des pays de la région et renforcer leurs institutions étatiques. À cet égard,

nous notons le rôle clef que joue la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel dans la prise en charge de ces problèmes.

La Russie étudie actuellement la possibilité d'établir une coopération efficace avec les États du G5 Sahel afin d'aider au règlement des problèmes pressants de la région. Nous fournissons déjà une assistance militaire et technique à nombre d'États de la région et nous aidons à la formation du personnel militaire et de police. Nous continuerons d'aider au renforcement du potentiel militaire des forces armées des pays du G5 Sahel afin que leur Force conjointe devienne un instrument efficace qui contribue au rétablissement et au maintien de la paix en Afrique de l'Ouest.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine voudrait vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Nous remercions aussi de leurs exposés M<sup>me</sup> Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix; M. Maman Sidikou, Secrétaire permanent du Groupe de cinq pays du Sahel; M<sup>me</sup> Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies; et M. João Vale de Almeida, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

En décembre 2017, le Conseil a adopté la résolution 2391 (2017) sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Depuis lors, des progrès ont été accomplis dans le déploiement de la Force conjointe et en matière d'appui, ce dont la Chine se félicite. Mais, dans le même temps, la région du Sahel est confrontée à des défis multiformes, notamment une situation sécuritaire fragile, un terrorisme qui se propage et une criminalité transnationale organisée de plus en plus grave. Nous appelons la communauté internationale à renforcer son engagement et à adopter une approche intégrée face à ces défis. Je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, nous devons renforcer notre appui à la Force conjointe, qui contribue de façon importante à la paix et à la sécurité en Afrique et dans le monde. La communauté internationale doit respecter pleinement les dirigeants africains et les aider au maximum à trouver des solutions aux problèmes de l'Afrique, et elle doit aider les pays de la région et les organisations régionales dans leurs efforts visant à préserver la paix et la sécurité dans la région du Sahel. Les États du G5 Sahel, l'Union européenne et l'ONU ont organisé avec succès une

conférence d'annonces de contributions pour la Force conjointe et signé l'accord technique demandé dans la résolution 2391 (2017). La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) est prête à apporter son appui, et la Chine lui en sait gré. Nous espérons que la MINUSMA s'efforcera activement d'apporter l'appui nécessaire une fois que les conditions voulues, comme le financement, sont en place et qu'elle procédera à une évaluation de son expérience pratique. La Chine salue le rapport du Secrétaire général (S/2018/432) et les recommandations qu'il y a formulées concernant le soutien, ce que nous allons examiner avec d'autres États Membres.

Deuxièmement, le règlement politique des questions régionales brûlantes doit recevoir la priorité. Tout en respectant la souveraineté des pays concernés, la communauté internationale doit aider activement les pays de la région à mener de l'avant le processus de paix, à promouvoir la réconciliation nationale et à continuer d'agir pour calmer et régler les questions brûlantes, concourant ainsi à créer des conditions propices à une paix et une stabilité durables dans la région du Sahel. Pour l'instant, un appui doit être apporté à toutes les parties concernées au Mali en vue d'accélérer la mise en oeuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et de remédier sérieusement aux retombées sur le Sahel de problèmes extérieurs à la région, comme la crise libyenne, afin de réduire au minimum leurs effets négatifs.

Troisièmement, l'appui aux efforts de lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel doit être accru, étant donné la gravité de la situation. La communauté internationale doit intensifier son appui et aider les institutions de l'ONU chargées de lutter contre le terrorisme à jouer un rôle actif à cet égard. Le terrorisme est l'ennemi commun de toute l'humanité. Nous devons l'écraser résolument, en tout lieu et à tout moment dès qu'il apparaît. Tous les pays doivent adhérer à des normes unifiées et agir résolument pour éliminer toutes les organisations terroristes qui figurent sur la liste du Conseil de sécurité. L'ONU, et notamment le Conseil de sécurité, doivent jouer un rôle de premier plan dans les opérations antiterroristes internationales, tout en respectant les buts et principes énoncés dans de la Charte des Nations Unies et les autres normes fondamentales universellement reconnues qui régissent les relations internationales, et en renforçant la coordination.

Quatrièmement, il nous faut faire le meilleur usage possible des mécanismes régionaux et saluer leur rôle. La Chine apprécie à leur juste valeur le rôle positif que des pays africains et des organisations africaines, comme le G5 Sahel, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, jouent dans la quête de solution aux problèmes du Sahel. La communauté internationale doit renforcer sa communication et sa coordination avec les pays de la région et avec les organisations régionales et sous-régionales, et travailler à aligner organiquement les stratégies des pays et de la région sur la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, maximisant ainsi leurs avantages relatifs en vue de créer des synergies. L'ONU est en train de revoir sa stratégie intégrée, et la Chine espère que ces efforts vont tenir sérieusement compte des vues des pays de la région et répondre aux besoins réels des pays concernés.

La Chine aide les pays africains à trouver des solutions africaines aux problèmes africains. Nous assistons aussi les organisations régionales et sous-régionales africaines, y compris le G5 Sahel, dans leurs efforts visant à régler les questions liées à la paix et à la sécurité en Afrique. Nous sommes prêts à oeuvrer avec les membres du Conseil et avec la communauté internationale pour contribuer positivement à la sécurité et au développement de la région du Sahel.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Pologne.

Je voudrais tout d'abord remercier les intervenants aujourd'hui – M<sup>me</sup> Bintou Keita, M. Maman Sidikou, M<sup>me</sup> Fatima Kyari Mohammed et M. João Vale de Almeida – pour leurs exposés très riches d'informations sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et sur les derniers faits survenus dans la région.

Les causes profondes des conflits dans la région, qui ont présenté des défis en matière de gouvernance et de développement, sont de même nature et sont interdépendantes. Les problèmes et les défis rencontrés sont de caractère transfrontalier. Dans ce contexte, la coopération entre pays voisins et au sein des organisations régionales est cruciale pour pouvoir réaliser des progrès tangibles et durables. Le G5 Sahel, avec sa force conjointe, est un exemple d'une telle coopération globale.

Nous exprimons notre plein appui au mandat de la Force conjointe du G5 Sahel et espérons qu'avec l'aide de la communauté internationale, elle sera bientôt pleinement opérationnelle. J'ajoute que les opérations de la Force conjointe doivent être menées dans le plein respect du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

La Pologne soutient la Force conjointe du G5 Sahel au moyen d'une assistance en nature. Nous avons ainsi fourni aux contingents tchadiens déployés au sein de la Force un soutien matériel de grande ampleur. En outre, nous avons récemment décidé d'apporter un appui supplémentaire à la Force conjointe au travers de la fourniture de capacités de formation polonaises. En

réponse à la demande des pays du G5 Sahel, la Pologne a en effet annoncé qu'elle était prête à organiser des sessions de formation sur la lutte contre les engins explosifs improvisés.

Enfin, la Pologne tient à exprimer son plein appui aux mesures prises par l'ONU, l'Union européenne, l'Union africaine et la Force conjointe du G5 Sahel, et à dire toute sa reconnaissance aux partenaires régionaux pour le rôle déterminant qu'ils jouent dans les opérations militaires au Sahel.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

*La séance est levée à 17 h 20.*